

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x				12x				14x				16x				18x				20x			22x				24x			26x				28x			30x			32x

15
RAPPORT DU COMITÉ

564
SUR LE

TERRITOIRE

DE

L'Ontarienais et la Baie Georgienne.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



76
QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR MESSRS. LAFRANÇOIS, RUE S^{TE} URSULE.

DDN 6090884
104, 232

RAPPORT DU COMITÉ

SUR LE

TERRITOIRE DE L'OUTAOUAIS A LA BAIE GEORGIENNE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Lundi, 7 mars 1864.

Résolu, Qu'un comité spécial composé de l'honorable M. Abbott, MM. Shanly, Jackson, MacIntyre, Mackenzie (de Lambton), McConkey, Jones (de Leeds et Grenville), Bell (de Russell), Conger, Joly, Rémillard et Morris, soit nommé pour s'enquérir et faire rapport de la topographie, des moyens d'établissement, des ressources et de l'étendue du territoire compris entre la rivière des Outaouais et la Baie Géorgienne et situé sur la rive nord du lac Huron; et aussi des meilleurs moyens à adopter pour ouvrir ce territoire et en développer les ressources, soit au moyen des chemins de colonisation actuels, soit par la construction d'autres routes centrales; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Certifié,

WM. B. LINDSAY, JR.,
Greffier, A. L.

MARDI, 17 mai 1864.

Ordonné, Que le comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Mercredi, 15 juin 1864.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de faire rapport "de la topographie, des moyens d'établissement, des ressources et de l'étendue du territoire compris entre la rivière des Outaouais et la Baie Géorgienne, et situé sur la rive nord du lac Huron; et aussi des meilleurs moyens à adopter pour ouvrir ce territoire et en développer les ressources, soit au moyen des chemins de colonisation actuels, soit par la construction d'autres routes centrales; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers," a l'honneur de présenter le rapport suivant, accompagné des témoignages qu'il a reçus, comme étant son rapport définitif.

Le comité a tout d'abord résolu de diriger son attention sur les sujets suivants, savoir:

Premièrement.—L'étendue, le caractère général et les ressources du territoire situé entre le lac Huron à l'ouest, la rivière des Français, le lac Nipissingue et la rivière des Outaouais au nord et à l'est, et les cantons arpentés avant 1850 au sud.

Secondement.—Les parties de ce territoire propres à la colonisation, leur position géographique, leur étendue et leur qualité.

Troisièmement.—Les portions qui produisent les bois d'exportation et le meilleur moyen d'en régler l'exploitation, afin de sauvegarder les intérêts de la colonisation et l'utilisation et la conservation de ces bois,

Quatrièmement.—L'étendue, le caractère et les ressources du pays situé au nord du lac Huron, de la rivière des Français, du lac Nipissingue et de la Mattawan.

Cinquièmement.—Le système à adopter pour mettre à exécution les conclusions auxquelles n'est arrivé le comité après l'étude des sujets ci-dessus.

La Chambre ayant subséquemment et de fait, à la suite des débats qui s'élevèrent sur la proposition de la nomination du présent comité, nommé un autre comité "chargé de s'enquérir des causes de la destruction rapide de nos forêts et des moyens de l'empêcher; d'étudier la convenance de conserver en forêt les grandes étendues de terrains riches en bois d'exportation, mais impropres à la culture, et l'opportunité de créer une législation forestière et suggérer celle qui, à son sens, conviendrait le mieux aux besoins et à la condition du pays," ce comité n'a pas cru devoir s'occuper bien attentivement de ce sujet, et ne l'a fait que d'une manière incidente, son opinion étant que le commerce qui s'y trouve lié est d'une telle importance que la question ne peut être étudiée qu'au point de vue des intérêts de la province en général.

La question dont le comité a eu à s'occuper est d'un haut intérêt, puisque c'est dans le territoire en question que se trouve la seule région considérable des bonnes terres de la couronne. En outre, l'étendue de pays inhabité est tellement plus considérable que les autres parties du Haut-Canada, qu'à moins de diriger la colonisation de ce côté, le Canada ne sera qu'une simple lisière d'établissements côtoyant le St. Laurent et les grands lacs. On peut se convaincre de cette vérité en jetant les yeux sur une bonne carte du Haut-Canada, et par les faits suivants :

Les anciens cantons du Haut-Canada contiennent.....	20,627,631 acres.
Les cantons nouvellement arpentés, représentés sur la carte ci-jointe, contiennent.....	3,785,581 "
La portion non-arpentée du territoire borné au nord par le lac Nipissingue et les rivières Mattawan et des Français.....	6,683,867 "
La partie du Haut-Canada située au nord du lac Huron et à l'est du lac Supérieur, comprend une superficie non arpentée de.....	35,489,535 "

Le comité, ainsi qu'on le remarquera, a divisé le territoire qui a fait le sujet de ses études en deux grandes sections géographiques, et s'est occupé surtout de la première de ces divisions, la dernière étant comparativement peu connue.

PREMIÈREMENT—RÉGION DE L'OUTAOUAIS.

La structure géologique de ce territoire est *laurentienne*, c'est-à-dire qu'elle se compose d'une série de rocs formés de gneiss interstratifiés de bandes considérables de calcaire cristallin; cette structure se trouve par grandes masses composées principalement de feldspath calcaire.

On a cru pendant longtemps que le pays était de formation purement granitique et par conséquent stérile; mais c'est une erreur. Sir William Logan est d'opinion qu'on trouvera des terres fertiles, non-seulement là où affleurent les bancs de calcaire, mais encore sur une surface plus ou moins étendue, et partout dans les vallées où sont déposés les débris de calcaire: cette opinion se trouve confirmée de plus par le témoignage et les observations de personnes connaissant le pays, ainsi que les résultats décrits dans les rapports d'arpentage et indiqués sur la carte coloriée des cantons arpentés dernièrement et préparée par le département des terres de la couronne.

Sir William Logan est encore d'opinion que probablement un sixième du territoire en question se trouve occupé par les bancs de calcaire dont on a déjà parlé, lequel, réuni aux endroits de formation laurentienne couverts de débris de calcaire, porterait la proportion des terres fertiles à un quart du territoire.

Le comité n'a aucune intention d'exagérer le chiffre des terres de ce territoire qui sont propres à la colonisation, pas plus que le désir de presser la colonisation des parties uniquement adaptées à la production des bois d'exportation; car il se plaît à reconnaître toute l'importance commerciale de ce grand intérêt.

La valeur des exportations des produits forestiers qui s'est élevée l'année dernière, 1863, à \$13,543,926, donne à ce commerce le droit d'être traité avec une grande considéra-

tion ; néanmoins, le comité est persuadé qu'il ne doit pas exister d'antagonisme réel entre les intérêts forestiers et ceux de la colonisation dans les parties qui en sont susceptibles. Avec des règlements sages et bien mûris, on peut et on doit éviter la répétition des conflits qui ont eu lieu quelquefois par le passé. Dans l'opinion de ce comité, il est désirable de faire exécuter une exploration de tout le territoire, afin de pouvoir constater d'une manière incontestable les endroits propres à la colonisation et les moyens les plus faciles de s'y rendre.

Le comité a recueilli assez de renseignements pour lui permettre de recommander une telle exploration, étant persuadé que, à part les sections non arpentées en question et qui ne sont à peu près propres qu'à la croissance du pin, il existe une partie considérable du territoire qui peut être colonisée. A l'égard de ces sections, le comité renvoie aux témoignages suivants pris devant lui et ayant rapport aux questions maintenant sous considération. Parlant de l'intérieur du pays situé entre la rivière des Outaouais et le lac Huron et commençant au 118e mille du lac Opéongo, de la ligne tirée par lui depuis ce lac au lac Huron, M. Shanly dit :

" La 2e et la 3e section, qui comprennent une largeur de l'est à l'ouest, traversent une étendue de terre bien boisée et bien arrosée, dont une grande partie est très-bonne, et qui, dans la direction du nord-ouest, est assez bien établie jusque dans les environs du lac Nipissingue et de la rivière des Français ; du côté sud et sud-est, on peut dire qu'elle s'étend jusqu'aux eaux de la Muskoka ; ces limites donnent donc à cet oasis une longueur d'environ 85 milles du nord au sud." M. Shanly ajoute, en conclusion générale, qu'il se trouve, à l'intérieur de la vallée de l'Outaouais à la Baie Géorgienne, dans le pays arpenté récemment et celui qui ne l'est pas encore, deux millions et demi d'acres de terres propres à la colonisation et à la culture du blé, c'est-à-dire un quart de toute la superficie de la région non arpentée située au sud du lac Nipissingue.

M. Shanly est de plus d'opinion que le climat n'offrirait pas d'obstacle insurmontable à la colonisation du pays, la majeure partie se trouvant située entre les 45e et 46e parallèles qui bordent quelques-uns des plus peuplés districts du Bas-Canada.

Les vues de M. Shanly à cet égard sont confirmées par M. Devine, qui, en parlant de la partie arpentée du territoire en question dit " qu'en ce moment la colonisation se fait rapidement au nord du lac Simcoe et de la rivière Muskoka, et que la plus grande partie du territoire de l'Outaouais au lac Huron recevra ses colons de ces deux points, vu les communications par eau qui les y relient."

Sir William Logan, parlant de ce qu'il sait personnellement et aussi des explorations dirigées par M. Murray sous sa surveillance, corrobore les avancées de M. Shanly au sujet de cette lisière intérieure de bonnes terres, et conclut en disant : " Je suis d'avis qu'il est de la plus haute importance pour le pays que les parties cultivables du terrain laurien soient établies, car les terres des régions devonienne et silurienne choisies de préférence jusqu'ici, ne forment qu'une longue et étroite lisière sur la frontière du pays."

Tout en faisant remarquer que " les chemins de lots gratuits et autres relient bien ces établissements les uns aux autres, mais, de fait, ne conduisent nulle part ailleurs," M. Keefer est d'opinion qu'en général, cette région outaouaise vaut au moins celle de la Nouvelle-Angleterre, bien qu'il soit probable que les bonnes terres y sont meilleures, et les mauvaises pires que dans le Vermont et le New-Hampshire." Il insiste sur la nécessité de développer ce territoire et d'y créer une base d'opérations afin de mettre en pratique un bon système de colonisation ; dans ce but, il pense que la construction d'une voie ferrée entre la ville d'Outaouais et la Baie Géorgienne, sur le lac Huron, " alimenterait les établissements actuels et en ferait surgir de nouveaux dans un rayon de 30 milles de chaque côté de la ligne partout où il y aurait de bonnes terres ;" et il ajoute que " le caractère distinctif du territoire de l'Outaouais au lac Huron, dans son état naturel, diffère de la vallée du St. Maurice et du Saguenay en ce qu'il n'est pas nécessairement un cul-de-sac, mais un pays qui, une fois colonisé, sera l'une des routes les plus courtes entre les points les plus importants de l'est et de l'ouest." Cette route, dit-il, " serait la ligne la plus courte possible entre Montréal et le lac Huron, ainsi que pour le commerce des grains entre Chicago, Milwaukee et Montréal, et soutiendrait la concurrence avec aucune autre voie ferrée." Plus loin, il ajoute que " cette route pourrait se relier directement avec les parties nord des comtés de Simcoe, Huron et Bruce, et les mettre en communication directe avec Outaouais, la capitale politique, et Montréal, la métropole commerciale du Canada, par la voie la plus

courte ; la même route, prolongée jusqu'à Sarnia, relierait l'Ouest tout entier à ces dernières villes et ferait de cette région, aujourd'hui vierge et inculte, l'artère principale d'une grande partie de ce continent."

Sans doute, de telles idées peuvent être encore très-loin de leur réalisation, mais le comité croit de son devoir de les signaler comme devant recevoir probablement un accomplissement plus ou moins prochain.

M. Hayes, frappé de la même pensée, rend un compte fidèle et plein d'intérêt de son agence de colonisation, c'est-à-dire celle du chemin de Hastings et les cantons avoisinants, et il suggère " la construction de chemins de traverse allant de l'est à l'ouest, surtout dans les parties sud du territoire (arpentées), afin de donner de la solidité aux établissements et un point de départ pour coloniser le nord," puis il ajoute : " La première et la plus importante de ces améliorations serait un chemin partant de Perth (comté de Lanark), qui passerait à environ 30 milles du lac Ontario, traverserait Peterboro et irait jusqu'à Bradford ou Holland Landing, sur le chemin de fer du nord. Ce chemin faciliterait les communications entre les comtés du nord et les divisions qu'il traverserait, donnerait une nouvelle ligne de front aux cantons en arrière, créerait un nouveau noyau de colonisation, et pourrait être fait à un prix comparativement minime, eu égard aux avantages qui en découleraient, car plusieurs bouts de chemin déjà faits pourraient être utilisés."

Ce chemin aurait une grande valeur et devra probablement se construire de préférence à celui que recommande M. Kcefer ; aussi le comité le signale-t-il à l'attention de la Chambre.

Le comité s'est occupé en second lieu de la partie arpentée ou explorée de cette grande subdivision, telle qu'indiquée dans la carte-annexée. Cette section comprend 3,785,581 acres. La carte précieuse à laquelle le comité fait allusion a été dressée par F. A. Devine, écuyer, chef de la division des arpentages du Haut-Canada au département des terres de la couronne, et le comité ne doute pas qu'elle ne donne une excellente idée du caractère du sol dans ces cantons. M. Devine dans son témoignage explique le mode qu'il a suivi en préparant cette carte sur les données des rapports d'arpentage. D'après cette carte, un tiers de la région se compose de bonnes terres, un autre tiers de médiocres, et le reste de terres rocheuses et stériles. Tout le pays est coupé de lacs et de rivières. Le gouvernement s'est efforcé d'activer le développement de cette section du pays en y ouvrant des chemins de colonisation ; on en compte neuf à l'heure qu'il est. On trouvera plus loin des détails sur leur situation et leur relation géographique par rapport au territoire déjà arpenté, aussi bien que par leur rapport entre eux.

Le comité est d'opinion que la question de la position de ces chemins devrait être examinée le plus tôt possible, et il recommande qu'à l'avenir on adopte pour la construction de tout chemin, de même que pour le prolongement de ceux qui existent déjà, un système fixe, de manière que tout en ouvrant au colon l'intérieur du pays, l'on établisse des lignes latérales à l'Est et à l'Ouest pour relier entre eux les établissements tant anciens que nouveaux formés sur ces chemins. On devrait mettre en pratique un système d'inspection régulier et bien défini, dont l'exécution serait confiée à des inspecteurs permanents, afin qu'ils puissent suivre les progrès comparatifs de la colonisation, faire l'essai du système, qui serait maintenu en cas de réussite, et comprendre la construction future des nouveaux chemins dans un plan général élaboré avec soin et appliqué à la colonisation des régions reculées du Canada.

Le comité insiste de plus avec force sur la nécessité de décider de suite l'exploration soignée et l'examen parfait des parties non arpentées du territoire par des hommes compétents nommés par le gouvernement, afin de diriger l'émigration vers les endroits propres à la colonisation. Rien de plus important ne peut se faire que d'ouvrir ainsi à la colonisation deux ou trois millions d'acres de terres de l'ouest de la province. Du moment que l'on connaîtra les endroits à bonnes terres, on pourra bien mieux diriger la construction des nouveaux chemins ou la prolongation des anciens, et contribuer ainsi à la richesse et au progrès de la population de cette province.

Le comité recommande instamment l'adoption des deux mesures suivantes, savoir :—

- 1° L'exploration du territoire ;
- 2° L'ouverture à la colonisation des bonnes terres de ce territoire, au moyen de grandes routes et de chemins de traverse.

Le sujet, d'un autre côté, à une importance nationale, car s'il est vrai que les produits forestiers de cette vaste région ont été une source de richesse provinciale et continueront de grossir considérablement le commerce du Canada, et que l'on doit sauvegarder les droits et les intérêts de ceux qui y sont engagés, il n'est pas moins exact d'ajouter qu'il s'y trouve de grandes sections de territoire pouvant soutenir des milliers de colons. En général, cette région peut être comparée sans crainte avec les Etats de la Nouvelle-Angleterre sous le rapport du climat, de la richesse minérale et des avantages généraux qu'elle offrirait à une population nombreuse et robuste. Pourquoi ne pas encourager la jeunesse aventureuse de nos anciens établissements à aller s'établir sur ce territoire ? Qu'on use de prudence et de sagesse en y dirigeant l'immigration vers les endroits propres à l'agriculture, et la province cessera d'être une simple lisière de pays, et trouvera dans l'établissement de l'intérieur de nouveaux éléments de force naturelle.

SECONDEMENT.—RÉGION DU LAC HURON.

Le comité a peu de choses à dire sur la partie du territoire située plus au nord, ayant borné ses études à la région de l'Outaouais au lac Huron.

La partie du pays située au nord de la rivière des Français, du lac Nipissingue et de la rivière Matawan, appartient à la formation laurentienne jusqu'à une ligne tirée depuis l'embouchure de la première de ces rivières l'embouchure de la rivière Montréal, sur le lac Témiscamingue ; on y trouve peu de calcaire. A partir de cette ligne jusqu'à la rivière Ste. Marie et au lac Supérieur, une série huronienne de rocs interstratifiée de diorite occupe le pays sur une largeur considérable ; les débris du diorite donnent un sol fertile.

Ce territoire comprend plus de trente-cinq millions d'acres de terres incultes et renferme, dit-on, de grandes richesses minérales.

Les extraits suivants d'un rapport de M. A. P. Salter, A. P., donnent des renseignements intéressants sur le caractère du pays et la nature de ses ressources :

“ Maintenant, pour obéir à mes instructions et remplir la mission qui m'a été confiée, il est de mon devoir de vous parler des ressources de ce pays ; et tout en touchant ce sujet avec défiance, vu la conscience de mon incapacité à lui rendre justice, je dois dire qu'après un examen ultérieur et de mûres réflexions, je ne vois aucune raison de changer l'opinion que je m'étais formée, lorsque j'ai écrit mon rapport du 30 juillet 1855.

“ Examinée sous trois points de vue différents : 1° comme pays agricole ; 2° comme pays à produits mixtes de bois et de minéraux ; 3° comme pays à pêcheries, cette section du pays, je me sens justifiable de le dire, ne sera pas longtemps sans être une source d'un immense revenu pour la province.

“ Comme pays agricole, bien que sur les côtes du lac et à quelques milles à l'intérieur le pays soit, il est vrai, dans beaucoup d'endroits aride et bouleversé, et bien qu'il soit également vrai que plus loin à l'intérieur encore les vallées de terres bonnes et arables soient traversées par des chaînes de rochers offrant la même apparence de stérilité, cependant on a trouvé des étendues immenses de terre d'une alluvion profonde, pouvant constituer, dans mon opinion, soixante beaux cantons au moins, de trente-six milles carrés en superficie chaque et capable de produire à perfection le seigle, l'avoine, l'orge, le maïs, le fourrage et les légumes de toutes sortes.

Que ce soit là un point de vue théorique, c'est ce que contredit le fait que, dans plusieurs endroits, on voit des défrichements opérés d'une manière bien imparfaite par les Sauvages, et couverts cependant de récoltes les plus abondantes ; et d'après cela, je pense que l'on peut en toute sûreté en venir à la conclusion que si le pays était établi par une classe de cultivateurs industriels, ce sol qui produit tant sous la main ignorante d'un Sauvage demi-civilisé produirait infiniment plus sous la culture de l'homme expérimenté.

“ Je n'ai pas parlé du blé, celui d'automne ou du printemps, parceque, vu la durée de l'hiver et la quantité considérable de la neige, je pense que le blé d'automne ne saurait être cultivé avec avantage et que le blé du printemps ne serait qu'une récolte bien précaire ; mais en exprimant mon opinion, je dirai que j'ai appris d'un nommé Walker, établi au campement d'Ours, près du havre de Port Lock, que l'on avait cultivé le blé avec succès pendant trois années consécutives sur l'île St. Joseph, et que cette récolte, tant pour la qualité que pour la quantité, avait été très-profitable au cultivateur.

“ Comme pays à bois, l'on y rencontre un grand nombre de territoires étendus couverts de pins rouges et de pins blancs et de la meilleure qualité, et ce bois précieux se trouve distribué en plus ou moins grande quantité dans tout le pays ; et en outre le bouleau, l'épinette rouge, le cèdre et l'épinette, qui ne manquent point, contribuent à en augmenter la valeur comme pays à bois.

“ Le pin, le bois le plus utile de tous, se rencontre plus fréquemment dans les régions les plus âpres et les plus bouleversés.

“ La citation suivante empruntée au *Democratic Press*, journal américain, fera voir que je n'exagère nullement la valeur de ces régions comme pays à bois :

“ Le commerce de bois à Chicago est l'une des branches les plus importantes et les plus vitales des affaires. Ne le cédant qu'au commerce de grains, le commerce de bois réclame la prééminence et maintient une concurrence puissante. L'année dernière en a vu accroître considérablement l'étendue et la valeur, et l'on peut aujourd'hui demander s'il y a dans tous les Etats-Unis un marché à bois plus puissant que celui de Chicago. Chicago fait ses approvisionnements dans toutes directions, les obtient des localités les plus éloignées de la Pensylvanie et de la vallée de la Susquehanna, du Michigan et du Wisconsin, du Canada et du St. Laurent.

“ Les besoins des contrées qui grandissent dans ses environs sont immenses et s'accroissent d'année en année. En 1847, l'importation du bois a été de 32,000,000 de pieds ; en 1855, elle a été de 300,000,000 !

“ Déjà ces pays ont accès aux marchés de Chicago durant les mois de l'été, et le bois de construction peut y être délivré, vu la position géographique de cette ville, avec beaucoup plus de promptitude et avec beaucoup moins de frais que d'aucune autre partie du Canada. Les marchés de Toronto et d'Oswégo sont également accessibles, et en face du besoin des bois toujours croissant, des forêts étendues et des pouvoirs d'eau illimités, je ne puis croire que cette section du Canada reste longtemps dans l'état inculte où elle se trouve actuellement.

“ Quant aux ressources minérales du pays, comme je ne suis point géologue de profession, ce serait présomption à moi de parler, surtout après les explorations faites avec tant de soin par des messieurs si éminemment aptes à ce service ; mais qu'il me soit permis de dire que dans les régions les plus stériles, l'on rencontre à chaque pas des indications de minéraux qui me font espérer qu'à une époque future, ces régions contribueront à augmenter le revenu du pays.

“ Les pêcheries, bien que d'une importance secondaire aux questions qui sont traitées plus haut, doivent cependant être le sujet de quelques réflexions, vu que dans le moment elles constituent le principal produit du pays, et que tous les ans il est exporté des centaines de quarts de poisson blanc et de truite des diverses stations de pêches sur le lac.

“ La majorité de ceux qui sont employés à faire la pêche sont des métis qui se rendent sur les mêmes lieux d'année en année ; et l'on ne peut raisonnablement douter qu'il y a sur la côte bien d'autres stations qui, si elles étaient utilisées, augmenteraient considérablement l'exploitation et l'exportation de cet article de commerce.

“ Les ressources du pays peuvent donc se résumer en peu de mots.

“ La côte, tout âpre et tout aride qu'elle soit, peut fournir de l'emploi à tous ceux qui, ne pouvant ou ne voulant pas suivre d'autres genres d'affaires, consacrent leur temps à prendre et saler le poisson pour l'exportation.

“ Les rivières avec leurs magnifiques pouvoirs d'eau et les régions intérieures plus inégales et plus bouleversées, offrent aux capitalistes des placements avantageux dans la manufacture du bois de construction ou l'exploitation des ressources minérales du pays ; pendant que ceux qui ont du goût pour l'agriculture trouveront un champ immense où ils pourront puiser des moyens de subsistance suffisants pour eux-mêmes et suffisants pour satisfaire aux besoins de ceux qui, par leurs inclinations, sont portés à l'une ou l'autre des autres occupations ”

Il est évident, d'après ces données, qu'il se trouve dans cette grande section du pays une quantité considérable de terres propres à la colonisation ; aussi, est-il désirable que ce territoire soit exploré dans toute son étendue afin d'y diriger bientôt la colonisation.

Le comité annexe à son rapport les témoignages qu'il a reçus.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

(Signé),

ALEXANDER MORRIS,

Président.

APPENDICE.

QUESTIONS SOUMISES A *W. Shanly, Ecr., M.P.P., T. Devine, Ecr., M. P. Hayes, Ecr., T. C. Kezser, Ecr., Allan Gilmour, Ecr., et S. J. Dawson, Ecr.*

No. 1. Quelle est votre profession ?

No. 2. Avez-vous eu quelques occasions personnelles de connaître le territoire non arpenté situé entre le lac Huron à l'ouest, le lac Nipissingue et la rivière des Outaouais au nord et à l'est, et les cantons, au sud, arpentés avant 1850, ou quelque partie de ce territoire ?

No. 3. Si vous connaissez ce territoire, voyez les sujets d'enquête à l'égard desquels le comité a décidé d'obtenir des renseignements, et exposez au comité vos connaissances et vos opinions sur ces sujets ?

QUESTIONS SOUMISES À M. P. HAYES, ECR., EN SUS DES QUESTIONS PRÉCÉDENTES
NOS. 1, 2 ET 3.

No. 4. Êtes-vous agent des terres de la couronne sur le chemin d'Hastings, et depuis combien de temps êtes-vous là ?

No. 5. Combien de cantons renferme le district placé sous votre contrôle ?

No. 6. Quelle est la nature générale de la terre le long du chemin d'Hastings ?

No. 7. Quel peut être le nombre de colons qui sont allés s'établir sur ce chemin depuis que vous êtes en charge, et les colons continuent-ils à y aller encore tous les ans ?

No. 8. Y a-t-il des colons, et dans quelle proportion, qui ont abandonné leurs lots et quitté cette partie du pays après y avoir fait des améliorations ?

No. 9. Les établissements s'étendent-ils en arrière du chemin d'Hastings, et dans ce cas, jusqu'à quel point, et dans quels cantons les établissements s'étendent-ils davantage ?

No. 10. Quel est le caractère du chemin d'Hastings comme *route carrossable*, sous le rapport des ponts, des pentes, etc. ?

No. 11. Les colons qui se sont établis sur ces terres sont-ils principalement des "immigrants récemment arrivés d'Europe," ou bien sont-ils d'anciens colons, ou les fils d'anciens colons venant d'autres parties du Canada ?

No. 12. Pouvez-vous donner une estimation de la proportion des "terres propres aux établissements" le long et à proximité du chemin d'Hastings, comparée aux terres arides sans défrichement ?

No. 13. Quelle est la nature générale du bois dans les cantons placés sous votre juridiction ?

Nos. 14, 15, 16, 17 et 18 soumises à Sir W. Logan, auxquelles il a répondu.

QUESTIONS SOUMISES À ALLAN GILMOUR, ECR., EN SUS DES QUESTIONS NOS. 2 ET 3.

No. 19. Pouvez-vous dire au comité quelle partie du territoire que vous connaissez bien peut-être regardée comme un beau pays et comme produisant du bois marchand ?

No. 20. Pouvez-vous donner quelques avis sur le meilleur moyen d'utiliser et de conserver le bois dans le territoire en question, et dire comment les intérêts de la colonisation pourraient être servis en même temps ?

RÉPONSES DE W. SHANLY, ECR., M. P. P.

Rép. à la Quest. No. 1. Je suis ingénieur-civil de profession.

Rép. à la Quest. No. 2. J'ai fait une exploration personnelle de cette partie du territoire en question situé le long de la côte de la Baie Géorgienne et le long de la rivière des Français, du lac Nipissingue, de la rivière Matawan, et de l'Outaouais jusqu'au lac des Chats, et j'ai aussi fait tirer une ligne, en 1856, à travers l'intérieur du territoire depuis l'embouchure de la rivière Bonnechère, sur l'Outaouais, jusqu'à l'embouchure de la rivière Maganatawanne, sur la Baie Géorgienne, en passant par le grand lac Opéongo, au cœur du territoire non arpenté.

Rép. à la Quest. No. 3. Pour mes opinions sur le caractère, les ressources et le climat du territoire en question, je renverrai le comité au rapport que j'ai adressé en 1857 au département des travaux publics sur les résultats de l'exploration intérieure en question. Je soumetts copie de ce rapport, et j'attire l'attention du comité sur les paragraphes indiqués aux pages 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, et qui sont comme suit :

" Au 85e mille de l'embouchure de la Bonnechère finit la division est de l'exploration dont, comme je l'ai déjà dit, les premiers quarante-trois milles se trouvent dans les limites de la " civilisation," et dans une magnifique étendue de terres fertiles ; on peut résumer comme suit le caractère des cinquante-deux autres milles :

	MILLES.
Du 43e au 45e mille, terrain assez de niveau.....	2
Du 45e au 53e do bas et marécageux.....	8
Du 53e au 72e do aride et rocheux, plaine de pin rouge.....	19
Du 72e au 89e do escarpé et montagneux ; presque tout en pin.	17
Du 89e au 95e do escarpé et montagneux ; bois mêlé.....	6
	—
	52

" Donc, en moyenne, cette section de la vallée de l'Ottawa, telle qu'indiquée par cette ligne d'exploration, n'est pas propre aux établissements. Au nord de la ligne, il ne faut non plus rien chercher de mieux que cette moyenne ainsi obtenue : les terres qui bordent la rivière Ottawa même, ainsi que celles qui appartiennent à la vallée immédiate du Pettawaw, toutes bien connues, étant presque parfaitement de la même nature que celles de la route qu'a suivie plus à l'intérieur M. Sinclair. On a trouvé pareillement la même moyenne sur une distance assez considérable du côté sud de la ligne ; et il ne peut y avoir le moindre doute que la nature plus féconde du sol, etc., que l'on rencontre occasionnellement plus à l'intérieur, vers la source de la branche York ou Madawaska, par exemple, doit être considérée comme l'exception plutôt que comme la règle, en faisant l'esquisse de la topographie générale de cette section du pays.

" En revenant, M. Sinclair fit un long détour vers le nord, en traversant jusqu'à l'extrémité supérieure du grand lac Opéongo, et de là en gagnant la source de Bonnechère, d'où il suivit le cours de cette rivière jusqu'au point où il l'avait quittée sur la ligne principale d'exploration, savoir : au 72e mille. Il dit que les traits les plus saillants du pays, dans le haut de la rivière, ne diffèrent point de ceux que l'on rencontre plus à l'intérieur, la principale richesse de ce district, qui, sous ce rapport, n'est pas peu considérable, consistant surtout en de magnifiques forêts de pin rouge.

" Pour décrire la route depuis le lac Opéongo jusqu'au lac Huron, je continuerai de compter les milles de l'est, en prenant le 113e mille de la Baie Géorgienne pour la 96e de l'embouchure de la Bonnechère.

" Ici, en gagnant à l'ouest, on aperçoit un grand changement dans la nature du pays, et en approchant du point où les eaux commencent à couler dans les directions que nous suivons, le domaine du pin rouge est visiblement sur son déclin, tandis que le pin blanc et ces espèces de bois franc, tel que le hêtre, l'érable et l'orme, qui indiquent ordinairement de " bonnes terres," commencent à prendre graduellement la prééminence.

L'aperçu que j'ai donné du caractère de la division occidentale de l'exploration peut se résumer en six subdivisions, comme suit :

	MILLES.
1—Du 95e au 118e mille,—Surface raboteuse, ondulée et rocheuse ; sol sablonneux ; bois mêlé, un peu de bon pin blanc.....	23
2—Du 118e au 150e mille,—Beaucoup de bon bois franc.....	32
3—Du 150e au 159e mille,—Très bon bois franc.....	9
4—Du 159e au 178e mille,—Raboteux, ondulé et rocheux, bon bois mêlé, et sol très-léger.....	19
5—Du 178e au 198e mille,—Très-raboteux et rocheux, peu de sol ; un peu de bien bon pin.....	20
6—Du 198e au 208e mille,—Parfaitement aride.....	10
	—
Distance totale en milles du lac Opéongo à la Baie Géorgienne.....	113

Toute cette région est coupée et semée de nombreux lacs et cours d'eau, la plupart encadrés dans le roc, et dont les eaux, ainsi que je l'ai dit, s'écartent vers l'ouest sur la distance des derniers cent milles de la route.

“ La première et la quatrième de ces subdivisions, qui forment ensemble une longueur de quarante-deux milles, présentent absolument le même caractère ; on y rencontre sans doute, comme par exception, des étendues de terres probablement bonne, mais sur le tout, elles ont un aspect sauvage, raboteux et rocheux. Le pin blanc y abonde tant soit peu, et il est d'une bonne grandeur et de bonne qualité.

“ La seconde et la troisième sections, qui comprennent une largeur, de l'est à l'ouest, de quarante-et-un milles, traversant une étendue de terre bien boisée et bien arrosée, dont une grande partie est très-bonne, et qui, dans la direction du nord-ouest, est assez bien établie jusque dans les environs du lac Nipissingue et de la Rivière des Français ; du côté sud et sud-est, on peut dire qu'elle s'étend jusqu'aux eaux du Muskoka. Ces limites donnent donc à cette oasis une longueur d'environ 85 milles, du nord au sud, lui faisant embrasser une aire de quelques deux millions et un quart d'acres de terre.

“ Je suis porté à assigner ces limites à cette belle étendue de pays par certaines observations que j'ai pu faire en explorant moi-même la Rivière des Français, vers les sources de laquelle on rencontre des terres d'érable tout près de ses bords rocheux du côté sud. J'ai aussi remonté une grande rivière, le Nanamatagohu, qui tombe dans l'angle sud-est du lac Nipissingue, et non loin de son embouchure j'ai trouvé que les terres commençaient à prendre une apparence cultivable, et s'amélioraient davantage à mesure que je montais ; j'apprends aussi de M. Murray, assistant géologue, qui a exploré cette rivière jusqu'à sa source, que la vallée présente en général d'un bout à l'autre de bonnes terres à bois franc, et que ces eaux supérieures vont presque joindre celles du Maganatawan et de ses tributaires, approchant probablement de très-près cette branche de la dernière rivière que j'ai désignée sous le nom de “ Distress.”

“ Pour donner à cette étendue de pays la rivière Muskoka comme sa limite probable du côté du sud, je me suis guidé d'après les renseignements que j'ai puisés dans les notes d'une exploration qui a été faite le long de la vallée, il y a quelques années, par M. Robert Bill, A. P., qui rapporte que les terres, bordant la partie de cette rivière qui peut correspondre au développement dans cette direction de la large lisière que l'on a décrite comme bonne sur la ligne explorée par mon assistant, M. Gossage, présentent un bel aspect.

“ On ne saurait dire beaucoup de bien des cinquième et sixième sections qui forment les trente derniers milles de la route. Une fois que le pin blanc et le pin rouge de bonne qualité, que l'on trouve en petite quantité sur la première de ces deux subdivisions, auront été coupés, il ne restera plus que le sable sec et aride, ou le granit dur et nu. Les derniers dix milles passent entièrement dans les roches granitiques dont se compose la côte escarpée et hardie de la Baie Géorgienne, depuis l'embouchure de la Severn en montant, et et où je pénétrai jusqu'à une certaine distance à l'intérieur, par deux endroits différents, en outre du lieu où passe la ligne d'exploration qui part de l'embouchure du Maganatawan à Franklin Inlet, plus au sud, et à la Rivière Française, plus au nord. Toute la frontière, d'une largeur de vingt à trente milles, peut être décrite comme un pays stérile et désolé au dernier degré.

“ J'ai calculé plus haut que la région de territoire non-exploré pourrait former une aire de dix millions d'acres ; mais, comme le pays est parsemé partout de lacs et d'étangs, et coupé par des rivières et des criques sans nombre, on peut en toute sûreté donner un dixième de cette surface comme n'étant composé que d'eau.

Il restera donc neuf millions d'acres que l'on peut appeler terre, et que je classe ainsi à tout hasards :—

	ACRES.
Terre à pin rouge	2,000,000
Frontière aride, de roche gratique.....	1,500,000
Lisière de bonne terre à l'intérieur.....	2,000,000
District montagneux, rocheux et raboteux, avec un peu de bonnes terres : bois franc et pin blanc.....	3,500,000

“ Si à ces immenses étendues de terre que M. Sinclair décrit comme occupant la vallée de la Bonnechère et du Pettawawa, et s'étendant vers le Sud jusqu'au Madawaska, l'on

ajoute la marge de l'Ottawa, du Matawan et de la Rivière Française, où l'on ne voit pousser d'autre espèce de bois, je ne crois pas sortir des bornes de la réalité en donnant au domaine du pin rouge une étendue de deux millions d'acres.

" Je n'exagère point non plus l'étendue de cet autre district encore plus stérile qui est assigné au granit, en la portant à un million et demi d'acres, et je suis sûr que tout voyageur qui l'a parcourue, depuis la Severn le long de la côte lugubre de la Baie Géorgienne, de là en remontant la Rivière Française, passant par le lac Nipissingue, et descendant le Matawan et l'Ottawa, sur une frontière de pas moins de cent quatre-vingts milles, en conviendra s'il y a fait attention.

" La lisière de "bonne terre" qui traverse l'intérieur du district, du nord au sud, est donnée ci-dessus comme bonne partout; c'est faire trop libéralement la bonne part des qualités d'un pays "sauvage," même dans les sections les plus favorisées de la province. Je déduirai donc, pour arriver à une dernière estimation plus juste de la quantité probable de terre "propre aux établissements," un cinquième de ces deux millions d'acres, (un dixième de la lisière ayant déjà été déduit pour sa surface d'eau), comme pourcentage possible de ce qu'ils peuvent contenir de mauvaise terre.

" D'un autre côté, les trois millions et demi d'acres qui sont mis de côté comme formant les districts montagneux, rocheux et raboteux, boisés de bois franc et de pin blanc, — surface qui forme l'aspect le plus saillant du territoire, — comprennent quelques étendues isolées de bonne terre dont la superficie totale, donnée à tout hasard, peut-être d'un cinquième du tout, ou de 700,000 acres, qui, ajoutés aux 1,600,000 restants, déduction faite d'un cinquième de la superficie de la lisière, nous donnent un nombre rond de deux millions et un quart d'acres de terre propre aux établissements dans la vallée de l'Ottawa et de la Baie Géorgienne, — environ un quart de la superficie entière de cette seule portion encore inexplorée du Haut-Canada, située au sud du lac Nipissingue.

" Le terrain que l'on a donné ci-dessus comme propre aux établissements est de bonne terre à blé; le pays est partout bien arrosé; salubre au suprême degré; et, aussi, propre et conséquemment destiné à maintenir sinon une population bien dense, dans tous les cas une population vigoureuse et intelligente.

" Au point de vue géographique, si l'on soulève la question du climat, il est à remarquer que l'extrémité la plus septentrionale du territoire non exploré est au moins d'un demi degré plus au sud que la latitude de Québec, la plus grande partie de sa superficie étant comprise entre les 46^e et 45^e parallèles, lignes qui bornent quelques-uns des districts les plus peuplés et les plus fertiles du Bas-Canada, comme par exemple, le comté de Terrebonne, au nord, et le Comté de Beauharnois, au sud. Il n'y a donc aucune raison de craindre que le climat ne s'interpose comme une barrière insurmontable à l'établissement de ce pays qui, sous les autres rapports, paraît assez propice. Mais il faut dire en même temps que les résultats de certaines observations thermométriques que l'on a faites cet hiver, tant dans l'intérieur que sur la frontière septentrionale, me portent à croire que les froids extrêmes s'y feront probablement plus sentir que dans le district de Montréal, différence qui peut être due à la plus grande élévation de la première de ces deux sections de la province sur l'autre. M. Sinclair rapporte que le 18 décembre, le thermomètre est descendu à 34 au-dessous de zéro (Fahrenheit) au grand lac Opéongo, à environ mille pieds au-dessus du niveau de la mer, tandis que dans le haut de la rivière Matawan, à une latitude d'environ 46° 20', et à une élévation moyenne de 640 pieds, le mercure est plus d'une fois descendu au point de sa congélation, à 39° au-dessous de zéro. Il est difficile dans un camp que l'on est obligé de transporter si souvent d'un lieu à un autre, de tenir un journal d'observations météorologiques avec toute l'exactitude nécessaire pour leur donner une bien grande valeur, surtout si l'on ajoute à cette difficulté l'imperfection des instruments dont étaient poutvus pour cet objet les partis d'exploration de l'Ottawa. La moyenne des observations faites à quatre différents endroits, approche cependant assez de l'exactitude pour garantir la conclusion que le froid est excessif dans cette région. Mais il ne faut pas oublier qu'à la fin de décembre et presque tout le mois de Janvier, la température a été par toute la province bien plus rigoureuse que la moyenne de nos hivers."

REPONSES DE T. DEVINE, ECR.,

Rép. à la Quest. 1. — Je suis chef de la division des arpenteurs du Haut-Canada, au département des terres de la couronne.

Rép. à la Quest. 2.—J'ai arpenté en 1847 le bras de la rivière Madawaska appelé York, et j'ai traversé la région qui se trouve située entre le canton Madoc et l'extrémité est du lac Rond sur la rivière Bonnechère. Entre Madoc et l'embouchure de la rivière York, le sol m'a paru couvert de bois francs, à l'exception de quelques morceaux assez rares où il y a du pin; et entre la rivière York et le lac Rond, c'est une région couverte de pins, rocailleuse, et parsemée de grandes étendues d'arbres rabougris. J'ai fait un arpentage triangulaire de la rivière York et de quelques uns de ses tributaires, et j'ai trouvé une étendue de bonne terre en arrière des ces rivières.

Rép. à la Quest. 3.—Le terrain arpenté dans le Haut-Canada comprend environ 25,198,693 acres, et sur cette quantité la section représentée sur la carte coloriée du territoire Huron et Outaouais, qui accompagne le rapport du commissaire pour l'année dernière, comprend 3,785,581 acres, et la partie non-arpentée de ce territoire bornée au nord par le lac Nipissingue, les Rivières des Français et Mattawan, en comprend 6,683,867.

La partie du Haut-Canada qui se trouve au nord des lacs Huron et Supérieur renferme une étendue de 35,489,535 acres de terre non-arpentée.

La carte coloriée dont il a été question plus haut représente bien fidèlement le caractère de cette section du pays pour laquelle elle est faite, car la classification des terrains a été faite d'après les rapports et les cartes forestières des arpenteurs qui ont subdivisé les cantons en lots de ferme.

Comme chaque arpenteur reçoit instruction d'arpenter les lignes qui environnent chaque étendue de terre de mille acres dans chaque canton, et de faire une traverse sur tous les lacs, rivières et principaux ruisseaux; et comme ces lignes sont arpentées avec un théodolite et chaînes, et marquées par des jalons plantés aux confins des lots et concessions; et comme chaque arpenteur passe de 4 à 6 mois dans chaque canton de 8 milles quarrés environ, il a toute la chance possible de bien connaître le caractère du canton, et il est la meilleure autorité pour décider si tout le canton, ou, si une partie, ou quelle partie, est propre à la colonisation ou à l'exploitation des bois.

On avait exploré la plus grande partie de cette région arpentée, et tiré plusieurs lignes de contour avant que la subdivision actuellement de ferme n'ait eu lieu, et en consultant les rapports de ces travaux, je trouve qu'ils s'accordent parfaitement au sujet du caractère de la contrée.

Pendant plusieurs années les intérêts contraires des colons et des exploiters de bois ont causé beaucoup de troubles et de travail au commissaire des terres de la couronne, et pour remédier aux maux dont on se plaignait, on chargea les arpenteurs employés dans le département de représenter sur une carte colorée de chaque canton, les diverses sections du canton divisées d'après les espèces de bois et la qualité du sol, afin que les endroits où le pin est en grande quantité puissent être exploités, et que les agents des terres de la couronne connaissent les parties propres à la colonisation pour y diriger les colons. Comme chaque arpenteur avait un système particulier pour reconnaître le terrain propre aux établissements, et qu'il était plus ou moins expert selon ses capacités et son expérience, le seul sur lequel ils pourraient s'accorder dans les descriptions d'une contrée serait un système basé sur l'espèce, la qualité et l'abondance des bois.

Je ne voudrais certainement pas dire que je suis d'opinion que ce territoire ne s'établira pas rapidement, et je suis certain que les rapports des arpenteurs n'exagèrent point le caractère de cette contrée. Depuis 18 ans que je suis dans le bureau, j'ai trouvé que la valeur du terrain avait toujours été dépréciée et dans bien des cas des terres que les arpenteurs avaient déclarées tout-à-fait mauvaises, ont été défrichées par des colons qui y ont trouvé l'aisance. En ce moment la colonisation se fait rapidement au nord du lac Simcoe et de la rivière Muskoka, et la plus grande partie du territoire du lac Huron à l'Outaouais recevra ses colons de ces deux points, vu les communications par eau qui les y relient.

Pour empêcher la grande destruction de pins causée dans la section est du territoire par la négligence des fabricants de bois et autres, et pour mettre fin aux querelles qui s'élevaient entre eux et les colons, je recommanderais de nommer deux ou plusieurs inspecteurs qui seraient chargés de juger de la qualité du sol et du bois, et de faire rapports des endroits propres à la colonisation. Ces inspecteurs seraient sous le contrôle du département des terres de la couronne, et auraient à leur disposition des copies de toutes les cartes forestières, et tous autres renseignements et instructions qui pourraient les aider à bien remplir leur charge.

RÉPONSES DE T. C. KEEFER, ÉCR.

Rép. à la Quest. 1.—Je suis ingénieur civil.

Rép. à la Quest. 2.—J'ai remonté l'Outaouais jusqu'au Rocher Capitaine qui se trouve à environ 300 milles de son embouchure ; j'ai remonté les rivières Madawaska et Bonne Chère jusqu'aux lacs Opéongo et Rond, et suis entré dans le territoire alors non arpenté à l'ouest du lac aux Rats-Musqués. J'ai aussi arpenté des chemins ou routes intérieures depuis les sources de la Caledonia, sur l'Outaouais inférieur jusqu'à l'embroke, sur l'Outaouais supérieur.

Rép. à la Quest. 3.—Quand on sait que ce n'a été qu'après un demi-siècle que les exploitants de bois ont connu la quantité de pins (si facile à voir) qui se trouve sur une étendue de dix mille quarrés, il est impossible, même pour ceux qui ont arpenté les cantons, d'émettre une opinion beaucoup plus juste que l'observateur qui n'a fait que passer. Mon opinion sur le territoire Outaouais et Huron, comme on appelle la région dont il est question, s'est formée un peu d'après ce que j'ai vu et beaucoup d'après ce que j'ai entendu dire par les exploitants de bois, les voyageurs, les chasseurs et autres, pendant que j'étais chargé des travaux du gouvernement sur l'Outaouais en 1848 et 1849. Je pourrais dire, qu'en général, cette région vaut au moins celle de la Nouvelle-Angleterre, bien qu'il soit probable que les bonnes terres sont meilleures et les mauvaises pires que dans le Vermont et le New-Hampshire. La terre propre à la culture n'est pas continue comme dans les plus anciens établissements de la province, et par conséquent n'offre pas autant d'attraits aux colons. Les établissements seront faibles et isolés, et par conséquent dans l'impossibilité d'entretenir des relations les uns avec les autres, et avec les bords de l'Outaouais ou du St. Laurent, par le moyen des routes ordinaires. Des colons, en se dispersant peuvent probablement trouver de bonnes terres dans la vallée de quelques cours d'eau, et quelques-uns même peuvent avoir un marché local et de l'emploi pour eux-mêmes et leurs attelages dans l'exploitation des bois en hiver, mais ce n'est pas là ce qu'il y a de plus avantageux au développement de l'agriculture du pays. Il y a sans doute de grands morceaux de terrain qui ont plus de valeur actuelle pour leurs bois que pour l'agriculture ; mais il ne s'en trouve pas qui soient stériles. En effet, il est difficile d'appeler mauvaise terre, celle où le bois est bon ; tout au plus nous pouvons dire que nous ne savons pas encore comment lui faire produire autre chose. Le meilleur bois (à l'exception du pin rouge) ne se trouve pas en bosquets, mais disséminé et souvent assez rare dans un acre (ou mille quarré), et il il peut se faire qu'il n'y ait pas assez de bonne terre sur un lot d'un district à bois, pour payer le défrichement de tout ce lot. Le bois est d'une grande valeur et le devient davantage chaque année, mais sa conservation est jusqu'à un certain point incompatible avec l'établissement des terres adjacentes, parcequ'il paraît certain que les feux allumés par les colons et les feux des camps ont détruit plus de bois qu'il n'en a été porté au marché. Ensuite c'est faire une injustice à l'exploitant de bois qui a placé des capitaux considérables dans son commerce et dans l'amélioration des rivières, que de permettre à un colon spéculateur de choisir les lots les mieux boisés sous prétexte qu'il va cultiver, et de se servir des améliorations que les autres ont faites aux chemins et aux rivières. Toute tentative pour prolonger la durée de la production de la forêt par quelque mesure tendant à restreindre la quantité qui devrait être fabriquée chaque année, serait non-seulement contraire aux intérêts actuels du commerce, mais aurait peut-être encore l'inconvénient de faire garder ces bois pour le chauffage plutôt que pour le marché. Il y a de vastes pinières où l'on ne peut pas faire de bois quarré, et qui jusqu'à dernièrement étaient jugées sans valeur ; aujourd'hui cependant ce bois va sur le marché et les moulins à scie le demandent. Un grand arbre qui ne pourra pas donner un beau plançon sain, fournira plusieurs billots de sciage d'une bonne qualité. Les bois qui ne sont pas assez près des rivières pour être utilisés à présent, doivent courir le risque de passer au feu en attendant qu'un chemin de fer ou la hausse dans la valeur des bois permettant de les exploiter.

Ce qui est nécessaire pour qu'un système d'établissement soit efficace, c'est une base de population. Le St. Laurent et l'Outaouais, avec leurs bateaux, leurs chemins de fer et leurs marchés, offrent cet avantage à leurs vallées immédiates, si les tributaires de l'Outaouais, comme la Madawaska et les autres, étaient navigables, ou si des chemins de fer étaient construits dans leurs vallées il pourrait se former divers établissements indépendants les uns des autres et qui se soutiendraient. Les chemins de lots gratuits et autres réduisent

bien ces établissements les uns aux autres, mais de fait ne conduisent nulle part ailleurs, et les parties qui traversent les endroits stériles leur ôtent toujours beaucoup de valeur.

Le caractère distinctif du territoire du lac Huron à l'Outaouais, dans son état naturel, diffère de la vallée du St Maurice et du Saguenay en ce qu'il n'est pas nécessairement un cul-de-sac, mais un pays qui une fois colonisé, sera une des routes les plus courtes entre les points les plus importants de l'est et de l'ouest. En face des avantages offerts par d'autres parties du territoire Américain, on ne peut pas espérer y attirer pour le moment l'émigration ou les établissements avec les moyens de communication qui y existent. Si on y parvenait, aucun élément solide de population n'y resterait, étant privé de communication par chemin de fer, dans un pays où cet état de choses est plutôt l'exception que la règle.

Un chemin de fer qui relierait la ville d'Outaouais au port de la baie Géorgienne sur le lac Huron, alimenterait les établissements actuels et en ferait surgir de nouveaux dans un rayon de 30 milles de chaque côté de la ligne, partout où il y aurait de bonnes terres. Il fournirait le moyen de retirer les meilleurs billots de sciage des moulins de l'intérieur et de les transborder à Outaouais dans les bateaux de l'Hudson et d'envoyer à Chicago par les goëlettes du lac Huron les bois de qualité inférieure ; il réduirait les frais de l'exportation de bois, augmenterait son profit, et le compenserait de cette façon de l'atteinte qu'il porterait à son monopole. Il fournirait un marché au poisson remarquable qui se trouve dans les lacs de l'intérieur, et qui mieux est encore, aux précieux minéraux qui se trouvent sur leurs bords. Il ne serait pas borné à un commerce local. Il formerait partie de la route la plus courte possible entre Montréal et le lac Huron, et soutiendrait la concurrence avec n'importe quelle autre voie ferrée pour l'avantage du transport des grains entre Chicago, Milwaukee et Montréal. Cette route pourrait se relier directement avec les parties nord des comtés de Simcoe, Huron et Bruce, et les mettre en communication directe avec Outaouais, la capitale politique, et Montréal la métropole commerciale du Canada, par la voie la plus courte, la même route prolongée jusqu'à Sarnia, relierait l'ouest tout entier à ces dernières villes et ferait de cette région aujourd'hui vierge et inculte l'artère principale d'une grande partie de ce continent.

Comme ouvrage public, et au point de vue des relations internationales, ce chemin de fer serait probablement le seul moyen par lequel les communications entre les greniers et la nombreuse population de la Péninsule occidentale du Canada et les grands centres de Québec et de Montréal pourraient être maintenues. Ni les canaux du St. Laurent, ni le chemin de fer du Grand-Tronc ne pourraient nous assurer ces communications : mais un chemin comme celui dont il s'agit ici, relié aux embranchements qui aboutissent à Prescott, Prockville, Port Hope et Toronto, nous permettrait de transporter des hommes et des approvisionnements sur tous les points, et d'entretenir un dépôt naval sur le lac Huron ou le lac Ontario. Avec un chemin comme celui-là, un nouveau Sébastopol sur le lac Huron pourrait maintenir une flotte pour disputer la suprématie du lac Huron, et dans le cas de réussite, cela vaudrait une armée à la défense de la Péninsule occidentale si elle était envahie du côté du Michigan.

Si un chemin intercolonial est désirable au point de vue militaire, celui de la vallée de l'Outaouais l'est bien davantage. Le premier n'apporterait de secours qu'à Québec, place forte qui n'en a pas besoin, et qui, quelque précieuse qu'elle soit pour l'empire, ne serait pour nous que d'une valeur douteuse, lorsque tout le reste serait perdu. La ligne d'Outaouais serait une continuation nécessaire de la ligne intercoloniale. Pour les communications secondaires, puisque les opérations de l'exploitation des bois sont basées sur la grandeur des rivières, je pense que des chemins de portage pour éviter les rapides, là où ils sont praticables, avec des canots en été, et sur la glace en hiver, seraient très-économiques et très-propres à faire ouvrir les étendues de terre détachées, et mettre les colons en rapport avec un marché et les principaux chemins.

Quant à la question difficile de concilier la colonisation avec le commerce des bois, je ne vois pas d'autre moyen que de vendre les terres, à l'exclusion du bois marchand qui s'y trouve, qui appartiendrait aux propriétaires de limites, sur paiement à la couronne d'un droit par chaque arbre. Cela aurait probablement l'effet de faire enlever promptement le bois des terres qui seraient prises, et d'empêcher qu'on ne prenne des lots que pour avoir le bois. Je crains que tout plan pour préserver certains cantons d'être dépouillés de leurs bois ne conduise à des différends ; mais comme la meil-

leure preuve de la valeur du sol est que le colon le concède et le défriche sans égard au bois qui s'y trouve, je crois que le système dont j'ai parlé serait satisfaisant et conforme à nos institutions, et je pense qu'il protégerait le public et le marchand de bois.

RÉPONSE DE M. P. HAYES.

Rép. aux Quest. 1 et 2.—Je suis agent du chemin de colonisation de Hastings et des terres de la couronne des cantons adjacents. J'ai été nommé en juin 1856. Je connais très-bien le caractère et les ressourcés de cette partie du territoire qui se trouve comprise dans mon agence, laquelle occupe une position centrale et contient environ 2,000 milles carrés.

Je connais aussi, pour l'avoir visitée personnellement, la partie occidentale du territoire dans le voisinage de la rivière Severn et la rive est du lac Huron.

Mes connaissances du reste du territoire ne consistent qu'en renseignements que j'ai pu obtenir au moyen de conversations avec des personnes qui en avaient visité différentes parties, et par les rapports des arpenteurs. Je me bornerai donc dans mes réponses, ainsi que le comportent vos questions, à cette partie du territoire que je connais personnellement.

Rép. à la Quest. 3.—Le territoire en question contient environ 40,000 milles carrés de terre et d'eau, et est compris entre les 77^e et 80^e degrés de longitude ouest, et les 44^e et 46^e parallèles de latitude nord. Mon agence se trouve toute au sud du 45° 30', et par conséquent se trouve très favorablement située sous le rapport du climat comparativement à tout autre champ de colonisation sous la couronne Britannique dans l'Amérique du Nord.

Me proposant de donner une description détaillée des cantons, je me contenterai de dire en termes généraux qu'environ 40 pour cent des terres de mon agence sont de bonnes terres propres à l'agriculture; que 40 pour cent sont des terres accidentées et rocheuses qui ne pourraient être labourées; et le reste, ou 20 pour cent, se compose de savanes basses couvertes de frêne noir, de marais de cèdre et de prairies inondées qui deviendront plus tard de bonnes terres, et qui aident maintenant beaucoup à la colonisation en fournissant une grande quantité de foin sauvage.

Les cantons au sud de mon agence qui forment le sommet des terres (et d'où les eaux s'écoulent de chaque côté dans la direction du lac Ontario au sud, et dans celle de l'outaouais au nord-est), sont généralement composés de terres très-sauvages, accidentées, rocheuses et parsemées çà et là d'étendues d'un bon sol d'alluvion, comme dans Elzevir, Grimsthorpe, Tudor, Lake, Cashel et parties de Limerick et Wallaston. Ce dernier canton, cependant, fait exception, car il renferme au moins 60 pour cent de bonne terre. Dans mon agence Tudor est le canton dont les terres sont les moins bonnes, bien qu'il soit le mieux colonisé, et qu'il ait une municipalité et une population de 1,000 âmes; mais cela est entièrement dû à ce que son accès a été rendu comparativement facile par l'ouverture du chemin qui le traverse. Tous ces cantons sont riches en minéraux. On trouve le plomb en grande quantité dans Tudor, Cashel et Limerick, du cuivre dans Lake, du fer dans Madoc, Marmora et Tudor, de la pierre savonneuse dans Elzevir, de la pierre lithographique et une variété d'autres minéraux économiques dans Madoc et Marmora.

Les cantons situés au nord de ceux qui viennent d'être mentionnés, et dont les eaux s'écoulent directement dans l'Outaouais, sont d'une nature différente. La surface du sol y est encore montueuse, mais les côtes ont une pente plus douce et sont beaucoup plus longues que celles des cantons du sud. Le sol y est aussi profond et meuble, et se compose principalement d'une riche morne sablonneuse mêlée à de la terre végétale. On trouve de la pierre calcaire blanche et cristalline dans diverses parties de l'Outaouais et Faraday, mais on n'en a pas trouvé dans Herschel, Monteagle et Bangor.

Il y a des établissements prospères dans Dunganon et Faraday. Des moulins à scies et à farine ont été érigés vers le centre de ces cantons au lac La-Malice, et un autre moulin à farine est en voie d'être construit sur le bas York de la Madawaska, près du chemin Hastings. La ferme dirigée sous le nom d'Egan, dans Dunganon, est maintenant la propriété de Harris, Brownson et Cie., d'Outaouais, et elle est un exemple frappant de ce que peut produire une sage application de capital dans une exploitation agricole, au milieu du territoire en question, lorsqu'elle est secondée par l'habileté et l'activité. Elle a 310 acres de défrichés, dont la plus grande partie a été soumise depuis 18 ans à un système de culture qui épuise vite le sol, et ses récoltes de l'an dernier ont donné de grands profits.

Dans Monteagle, Herschel, Wicklow et Bangor, se trouvent aussi des établissements florissants, surtout dans Monteagle et Bangor. Un grand moulin à farine et une bonne scierie sont en pleine opération sur la rivière Papineau, près de l'intersection du chemin Peterson avec celui de Hastings. Malgré les difficultés que l'on rencontre pour s'y rendre par la route actuelle, j'ai vendu et je vends encore beaucoup de lots dans ces cantons.

Pour ce qui est du bois de construction, je dois dire que toute mon agence est ce que l'on peut appeler une contrée couverte de bois mêlé, c'est-à-dire qu'il ne s'y trouve pas de grandes étendues exclusivement couvertes de pins. Il s'en trouve quelques unes boisées de pin rouge et blanc dans Limerick, Dunganon et Wicklow, et du pin blanc de bonne qualité se trouve mêlé à d'autres bois dans la plupart des cantons. A ce sujet, je dois dire que j'ai examiné la carte coloriée de ce territoire préparée par M. Devine, chef de la division des urpentages dans le Haut-Canada, et que je la trouve exacte, car la quantité de bonnes terres désignées par cette carte n'est certainement pas exagérée. Il serait à désirer que cette carte fut bien répandue; ce serait le meilleur moyen possible de donner des renseignements exacts sur ce territoire.

Les rapports que je fais à la fin de chaque année au commissaire des terres de la couronne contiennent un aperçu détaillé des améliorations faites par chaque colon et de la quantité de chaque espèce de produits récoltés sur tous les lots. Comme il n'a pas été publié en entier, je transmets, pour qu'il soit soumis au comité, le rapport de l'année dernière. L'exactitude de mon rapport pour 1861 ayant été mise en note par un témoin entendu l'an dernier devant un comité de l'assemblée législative, j'ai mis les chiffres de ce document en regard de ceux du recensement de la même année, et l'on verra que mon rapport se trouve appuyé par la seule statistique à laquelle on puisse recourir.

L'année 1861 fut extrêmement favorable pour toute espèce de produits agricoles dans cette localité; le rapport que je donnai des récoltes dut nécessairement être plus considérable que les années précédentes et parut prêter merveilleusement le flanc aux attaques. Fort heureusement que le recensement provincial eut lieu cette même année, et que c'était le seul depuis l'ouverture de cette localité qui pût me fournir des statistiques recueillies par des fonctionnaires publics sur lesquels je n'avais aucun contrôle et que je ne connaissais même pas. Voici en regard des données de mon rapport de 1861 celles du recensement ayant trait à Tudor, au Lac, et au chemin de Hastings pour la même année :

MON RAPPORT DE 1861.	RAPPORT DU RECENSEMENT DE 1861.
Blé de Printemps, minots,.....10,02010,937
Orge et Seigle, " 403 502
Pois " 1,388 1,214
Avoine "10,34515,600
Pommes de terre "29,25035,289
<u>51,406 minots</u>	<u>63,642</u> <u>51,406</u>

Le recensement a donc excédé mon rapport de..... 12,236 mts.
de grains et de racines.

“ La raison de cet excédant est que le recensement embrasse les établissements de Tudor et du Lac, qui ne sont pas des octrois gratuits, tandis que mon rapport ne s'applique qu'aux lots gratuits de ces cantons. Je dois dire, néanmoins, que cet excédant est plus considérable que la production réelle de ces colons. Il n'y avait dans Tudor, que 70 à 80 colons, et moins de 20 dans le Lac, on ne comptant pas ceux des octrois gratuits dont les récoltes sont portées dans les deux rapports.”

Rép. aux Quest. 4 et 6.—Dans ce qui précède se trouve mes réponses à ces questions.

Rép. à la Quest. 5.—Mon agence renferme 24 cantons.

Rép. à la Quest. 7.—Je transmets un tableau succinct extrait de mon rapport pour 1863, indiquant les progrès de la colonisation, année par année, depuis le commencement en 1856, jusqu'à la fin de 1863.

PREMIER TABLEAU.—PROGRÈS GÉNÉRAUX DE L'ÉTABLISSEMENT.

Années.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
Lots établis.....	156	115	144	75	50	88	32	22
Acres défrichés...	417	991	1547	2081	2681	3641	4553	5370
Constructions.....	60	134	187	252	336	407	512	580
Population	280	430	623	728	980	1010	970	1031
Chevaux.....	4	12	21	34	49	53	64	79
Bêtes à Cornes...	22	65	128	226	338	575	869	827
Porcs	40	72	90	120	194	448	517	613
Moutons.....	26	35	36	59	188
Valeur des récoltes..	Pas de rapport \$21868.75 \$27659.32 \$35349 30 \$44418.15 \$46982.00 \$62725.70							

Mes reçus à compte des terres publiques en 1863 ce sont élevés à \$7,869.05, et pour les quatre premiers mois de cette année, les reçus ont atteint un chiffre correspondant à la période de 1863. La diminution de l'affluence des colons pour les lots gratuits est due à ce que ceux qui sont d'un accès facile et de bonne terre sont occupés, mais le nombre des colons qui achètent des lots va en augmentant.

Rép. à la Quest. 8.—Peu de lots améliorés ont été abandonnés par leurs occupants. Dans tous les nouveaux établissements, il existe une classe de colons dont l'industrie est d'améliorer les lots partiellement et de les vendre ensuite aux nouveaux venus. Cette classe se compose de hardis travailleurs très-utiles, bien que, comme ceux d'autres classes, ils aient aussi des défauts qui leur sont particuliers; ces hommes ne peut que rendre leurs lots et changer de localité. Le nombre des colons qui ont abandonné des lots améliorés sans les vendre est de 30 environ, et se composait principalement de ceux qui habitaient cette partie de la route qui a été abandonnée à la suite du grand changement fait à la ligne du chemin dans Tudor. Ce changement a été fait à l'encontre de mon avis, et je le pense, contrairement à une sage politique.

Rép. à la Quest. 9.—Oui, dans plusieurs des cantons il y a de grands établissements. Tudor, bien qu'il soit le canton de mon agence dont les terres sont le plus avantageuses, possède la population la plus nombreuse. Monteagle et Bangor viennent ensuite, quant au chiffre de leur population, et dans ces deux cantons, les établissements sont dans une condition très-prospère. Dans Tudor, ils s'étendent sur toute l'étendue de ce canton, sauf les intervalles laissés par les terres inoccupées; dans Monteagle ils vont jusqu'à trois milles à l'est du chemin d'Hastings, et jusqu'à la même distance au sud de la route Peterson.

Rép. à la quest. 10.—Il est généralement mauvais. Le chemin a été amélioré par endroits l'année dernière, mais la partie la plus importante reste encore à faire, savoir, 24 milles au centre et la partie sud.

Le chemin Hastings a été originairement tracé en droite ligne, du nord au sud, à travers une contrée montueuse, sans que l'on ait cherché à éviter les obstacles naturels ni songé à choisir la meilleure ligne par rapport à la qualité du sol, car, de chaque côté, le sol devient meilleur à une petite distance du chemin, particulièrement dans les cantons du centre où le chemin est le plus raboteux. Toutes les côtes difficiles, cependant, peuvent être facilement évitées sur la ligne actuelle, et je crois que c'est l'intention du gouverneur d'apporter, cet été, quelques modifications à la partie du centre. Donner ces chemins à l'entreprise, c'est suivre un système essentiellement vicieux, car l'argent est toujours dépensé avant que les travaux ne soient terminés. Il est impossible de définir assez exactement les travaux dans les spécifications, ni d'en surveiller d'assez près l'exécution, pour empêcher les entrepreneurs de mal remplir leur contrat s'ils le veulent. Dans la confection des talus ou en exhaussant le côté d'une tranchée, des pièces pourries, des broussailles et des feuilles sont les matériaux employés que l'on recouvre d'un peu de terre et auxquels on a ainsi donné l'apparence de la solidité, mais la circulation n'a pas plus tôt commencée que le chemin devient impraticable. D'un autre côté, l'emploi des colons à la journée dans chaque localité offre de nombreux avantages, et l'expérience a prouvé que c'était là non-seulement le meilleur moyen, mais aussi le moyen le plus économique de faire faire les chemins de colonisation du Haut-Canada. Les meilleurs onze milles de chemin de colonisation de la province sont ceux qui ont été faits l'été dernier sur une ligne explorée par

moi depuis la Rivière-York jusqu'au centre de Monteaigle. Ils ont été faits à la journée et n'ont coûté que \$280 piastres par mille.

Rép. à la quest. 11.—Je transmets un tableau de l'origine des colons.

ORIGINE DES COLONS.

Angleterre	48
Irlande	173
Ecosse	43
Canada	91
Allemagne	27
France	2
Provinces d'en-bas	2
Orkney	3
Etats-Unis	9

398

Les colons anglais sont venus s'établir sur ce chemin dès leur arrivée en cette province. La plupart des Irlandais et Ecossais étaient en Canada depuis quelque temps lorsqu'ils sont venus s'établir sur cette route.

Rép. à la quest. 12.—Ma réponse à la 3^{me} question s'applique à celle-ci également.

Rép. à la quest. B.—J'ai répondu au long à cette question dans ma réponse à la 3^{me} question.

Relativement au système qui doit être adopté pour favoriser la colonisation et protéger en même temps le bois de construction propre au commerce. Je dois dire que ce qu'il importe de faire d'abord pour la colonisation du pays, ce sont de bons chemins à travers les terres publiques. Pourvu que les chemins soient faits, les mesures à prendre quant à la vente ou à la location sont de peu de conséquence, car si les terres sont bonnes et accessibles, les colons ne feront pas défaut.

Le meilleur moyen de protéger et utiliser le bois à la construction serait de faire faire une inspection spéciale des lots de chaque canton, à l'effet de faire évaluer ceux qui sont boisés de pins à des prix proportionnés à la quantité qu'ils renferment. Ces lots devraient être mis en vente au prix de l'évaluation ainsi faite, et être exempts de l'obligation d'être occupés par l'acquéreur, et là où se trouveraient des coupes de bois, le marchand possesseur du permis devrait avoir le privilège de l'acquisition pendant un certain temps après que les terres du canton auront été mise en vente. Cependant, je ne voudrais pas que le bois sur les lots ainsi vendus fût exempt de droit, mais je conseillerais de remplacer le système suivi à cet égard par un droit imposé sur chaque arbre abattu, sinon, le commerce finira par en souffrir, car ce système est la cause que l'on choisit le meilleur bois de la forêt; surtout pour les billots de sciage, et c'est cette sorte de bois de construction dont on fait le plus dans mon agence. M. May, agent des terres de la couronne dans Belleville, a déclaré devant un comité de la législature, l'année dernière, que "sous le système actuel, dans trois ans les terres publiques de l'agence d'Ontario n'auront plus de bois de construction pour le marché de Québec," d'où il faut conclure qu'il est très-nécessaire de prendre sans retard des mesures à cet égard, sinon le gouvernement apprendra bientôt que nos forêts publiques sont épuisées.

Quant aux chemins, nous en avons maintenant assez au nord et au sud dans le centre du Haut-Canada; il ne s'agirait que de les rendre praticables. Ce qu'il nous faut, ce sont des chemins de traverse allant de l'est à l'ouest, surtout dans les parties sud du territoire (arpentées), afin de donner de la solidité aux établissements, et un point de départ pour coloniser le nord.

La première et la plus importante de ces améliorations serait un chemin partant de Perth, (comté de Lenark), qui passerait à environ 30 milles du lac Ontario, traverserait Peterboro' et irait jusqu'à Brantford ou Welland Landing, sur le chemin de fer du Nord. Ce chemin serait d'un avantage incalculable pour tous les comtés et divisions du nord qu'il traverserait. Il faciliterait entre eux les relations, aujourd'hui très-difficiles; il donnerait une nouvelle ligne de front aux cantons en arrière, créerait un nouveau moyen de colonisation, et pourrait-être fait à un prix comparativement minime, eu égard aux avantages qui

en résulteraient, car plusieurs bouts de chemin déjà faits pourraient être utilisés, particulièrement 30 milles d'une bonne route empierrée partant de l'erth et gagnant l'ouest, et environ 20 milles du chemin entre Marmora et Norwood.

Ces travaux seraient encore très-importants à un autre point de vue, car ils induiraient nos travailleurs à ne pas gagner les états voisins, malgré les offres qui leur viennent de là et qui nous font perdre un grand nombre de nos jeunes gens les plus capables, surtout lorsque l'argent est rare durant l'été dans les cantons en arrière. Ces travaux seraient ainsi beaucoup profitables au pays tout en contrebalançant les avantages offerts aux colons pour les engager à émigrer. Un bon chemin ordinaire pourrait être fait, en moyenne, au prix de \$600 par mille; il pourrait être fait de manière à ce qu'il pût être macadamisé plus tard; mais en vue des grands résultats qu'on en obtiendrait comme ligne intérieure de communication et de défense, il vaudrait beaucoup mieux en faire tout de suite une route de première classe, et j'ai tout lieu de croire que le gouvernement impérial contribuerait volontiers à une part de ses frais de confection, ou qu'il l'accepterait comme équivalent de dépenses pour les fins militaires et comme un gage de notre règle pour la dépense du pays.

QUESTIONS ET RÉPONSES.—SIR W. LOGAN.

Question 14.—N'êtes-vous pas le chef du département de la géologie du Canada ?

Réponse.—Oui, je le suis.

Question 15.—Pouvez-vous renseigner le comité sur la formation géologique du territoire situé entre le lac Huron à l'ouest, la Rivière-des-Iroquois, le lac Nipissingue et la rivière des Outaouais au nord et à l'est, et les cantons du sud arpentés avant 1850 ?

Réponse.—La formation de ce territoire est laurentienne. Le terme laurentien s'applique à une série de roches composées de gneiss interstratifié de lits de pierre calcaire cristalline et aussi de fortes masses composées principalement de feldspath calcaire. La partie habitée de la contrée avoisinante et qui forme les comtés de Carleton, Lanark, Renfrew et Leeds, renferme des étendues considérables appartenant à la formation laurentienne.

Question 16.—D'après sa formation et ce que vous pouvez autrement connaître de ce territoire, savez-vous quelle en est l'étendue qui pourrait être colonisée ?

Réponse.—Je ne puis en spécifier l'étendue, car, pour cela, il faudrait que je connusse la distribution de la pierre calcaire sur tout ce territoire. Dans une autre partie de la région laurentienne, que j'ai examinée en détail, j'ai constaté que la pierre calcaire occupait environ un sixième, et de là, j'infère qu'elle doit se trouver dans la même proportion sur le territoire en question; mais je ne veux pas dire qu'il ne se trouve de bonne terre que là où gisent les couches de pierre calcaire.

Dans mon rapport pour 1856 (daté du 31 mars 1857), l'exposé suivant a été fait dans le but de comparer, d'une manière générale et au point de vue agricole, les terres qui bordent le St. Laurent et les grands lacs, sous lesquelles se trouvent les roches dévoniennes et siluriennes qui recouvrent les formations huronienne et laurentienne, lesquelles émergent au-dessus des premières. Comme explication de mon opinion, je prends la liberté de reproduire ici cet exposé :

“ Les roches fossilifères, dans une grande partie du Canada, étant à peu près horizontales, donnent une surface beaucoup plus unie que le terrain laurentien, ce qui, combiné avec un sol généralement bon, les rend plus favorables aux entreprises agricoles. C'est aussi sur ces roches que court le St. Laurent, lequel offre des avantages incomparables pour la sortie des produits de la terre, et l'entrée des matériaux qu'on doit recevoir en échange. Il est donc tout naturel que la superficie, appuyée sur les roches fossilifères, soit la première colonisée. Cependant, ce terrain fossilifère ne comprend que 60,000 à 80,000 milles carrés, tandis que toute la superficie du Canada embrasse 380,000 milles carrés, ou environ cinq fois autant.

“ Ainsi, les quatre-cinquièmes du Canada reposent sur des roches inférieures non fossilifères; et il est important de savoir, avant que des expériences agricoles étendues aient indiquées, quelles ressources cette aire immense peut présenter à une population agricole. Une surface accidentée, provenant de l'état tourmenté du terrain, dominera plus ou moins sur toute cette région; mais la qualité de son sol dépendra des roches d'où il provient.

“ Ces roches, en masse, ont été généralement appelées granit par les voyageurs qui les ont décrites, après une observation superficielle, sans avoir égard aux considérations géologiques. On sait que les débris du granit constituent un sol médiocre, à cause de leur manque de chaux ; de là, on conçoit une impression défavorable au point de vue des qualités arables d'une aire étendue, quand elle est appelée granitique. De pareils sols ne manquent jamais, cependant, des éléments non moins essentiels, les alcalis, qui sont abondants dans les feldspaths de granit.

“ Dans les rapports de l'exploration géologique, on a décrit les roches laurentiennes, comme étant du gneiss, interstratifié avec des masses importantes de calcaire cristallin. Le terme gneiss, strictement défini, signifie un granit, ayant ses trois éléments, le quartz, le feldspath et le mica, arrangés par plans parallèles, et contenant une plus grande quantité de mica que n'en possède le granit ordinaire, ce qui donne à la roche une structure schisteuse ou lamellaire. Quand, au lieu de mica, la hornblende est associée au quartz et au feldspath, la roche se nomme syénite ; mais comme il n'y a pas de nom unique, spécifique, pour une roche contenant ces éléments dans l'arrangement lamellaire elle reçoit l'appellation de gneiss syénitique.

“ Le gneiss se divise alors en deux espèces, gneiss granitique et syénitique ; et ainsi le mot gneiss semblerait plutôt indiquer la structure lamellaire que la composition minérale. Gneiss granitique et gneiss syénitique étaient les termes appliqués à ces roches dans les premiers rapports ; mais, comme le granit et la syénite sont considérés comme des roches d'origine ignée, et que l'on peut supposer que les épithètes qui en dérivent indiquent une telle origine du gneiss, tandis qu'en même temps il me semble que la série laurentienne se compose de roches altérées sédimentaires, les épithètes micacé et hornblendique ont été données au gneiss, dans les derniers rapports, comme le meilleur mode pour désigner les faits de composition minérale et l'arrangement lamellaire, sans aucune relation avec l'origine supposée de ces roches. C'est pourquoi, quand le terme gneiss est employé, il peut signifier les deux variétés déjà décrites, ou l'une ou l'autre, et les épithètes micacée, et hornblendique sont appliquées à la roche pour indiquer que le mica domine ou exclut la hornblende, ou la hornblende le mica.

“ Dans aucune des parties de l'aire décrite dans ce rapport, la hornblende ne manque complètement de gneiss, et quelquefois, elle prédomine sur le mica ; la hornblende contient de dix à quinze pour cent de chaux, de façon que les débris des rochers de l'aire, telles qu'elles ont été décrites, soit gneisses, diorite, syénite ou porphyre, ne donnerait jamais un sol complètement dépourvu de chaux. Les feldspaths du sixième système en seraient une source plus abondante. Différentes espèces de ces feldspaths, depuis l'andésine jusqu'à l'anorthite, peuvent contenir de cinq à vingt pour cent de chaux, et la proportion de cette base dans les variétés que M. Hunt a analysées, est de sept à environ quinze pour cent. L'exploration qui forme le sujet du présent rapport, a montré, pour la première fois, que ces feldspaths se présentent dans cette province, et probablement dans d'autres régions, par chaînes de montagne, appartenant à un dépôt stratifié et non par masse disséminées ou injectées. Le développement de ces roches, dans le district examiné, démontre leur importance ; et le fait que le Dr. Bigsby a constaté que la variété opalescente de Labrador existe, en place, sur une île sur la côte est du lac Huron, tandis que le nom nous rappelle l'existence de ce feldspath à l'extrémité orientale de la province, montre suffisamment que ces roches de feldspath calcaire parcourent tout le Canada. Nous pouvons, en conséquence, prévoir un résultat important de leur influence sur le sol formé de leurs ruines dans toute l'étendue de la province.

“ Les débris des calcaires cristallins constituent un sol très-fertile, de sorte que les lots les premiers déboisés, dans toute l'aire défrichée de la contrée laurentienne, coïncident avec sa distribution. Dans ces calcaires, la chaux phosphatée se présente quelquefois en grande abondance, et à peine en a-t-on jamais examiné un grand affleurement dans lequel de petits cristaux de phosphate ne fussent pas visibles à l'œil nu. Le mica et la pyrite de fer sont présents, pour fournir d'autres ingrédients essentiels et le caractère de désagrégation facile de la roche favorise sa réduction en un sol. Les effets de ces calcaires et feldspaths ne se bornent cependant pas aux localités immédiates dans lesquelles on les trouve, car on en rencontre des cailloux transportés dans les parties sud, même sur les roches fossilifères. Il est peu douteux que leurs fragments soient généralement mêlés avec le sol de la contrée laurentienne. Ainsi, tandis que la diversité des minéraux, dans les

différentes roches des séries, forment les ingrédients requis pour constituer un bon sol l'action diluviale les a mélangés; et, en considérant la résistance à la désagrégation présentée par la plupart des roches, à l'exception du calcaire, les insuffisances qui peuvent exister, se trouveront plutôt dans la quantité du sol, couvrant les roches dans les parties élevées, que dans sa qualité là où les matériaux ont été accumulés."

Question 17.—Des explorations n'ont-elles pas été faites sous votre contrôle par des officiers du département de Géologie, et si c'est le cas, pouvez-vous dire où, d'après leurs rapports, il y a de grandes étendues propres à la colonisation qui ne soient pas arpentées; si oui, dites dans quelle partie du territoire?

Réponse.—Oui, nous avons examiné les rivières Maganatawan, Muskoka, Pétowawa, Bonnehère, le bras York de la Madawaska, la rivière aux Goélants, la rivière des Français, le lac Nipissingue et le lac Matawan. M. Murray, géologue adjoint, a fait partie de toutes ces explorations à l'exception d'une seule, celle de la Matawan, et dans le rapport qu'il m'en a fait, il désigne une partie considérable des terres situées sur la partie supérieure de la Maganatawan comme propre à la culture. Ci-suit l'extrait de son rapport sur l'exploration de la Maganatawan.

"Comme d'autres parties du pays où les roches du système laurentien occupent la surface, la région de la Maganatawan et de ses tributaires renferme beaucoup de territoire stérile et rocheux, qui ne deviendra pas d'une grande importance agricole; mais il y a, néanmoins, plusieurs parties étendues où la végétation indigène annonce un sol fertile et la conformation du terrain n'offre aucun obstacle sérieux à la culture aux améliorations. Le pin rouge et blanc abonde presque partout, et en beaucoup de places, il est facile d'appliquer les forces motrices de l'eau à la mécanique. L'entrée de l'estuaire, à partir du lac Huron, n'indique que la plus désolante stérilité; mais en montant à quelques milles, on remarque des lambeaux de bonne terre produisant l'érable, l'orme et les autres bois francs, clairsemés de pins de bonne dimension.

"Entre l'estuaire et le lac Wahwashesh, des étendues de terrain plat, couvertes de bois franc, se montrent en plusieurs endroits. On en a principalement remarqué sur la grande île formée par la division de la rivière en deux chenaux dont nous avons déjà parlé. Une grande quantité du sol au sud de l'île aux Érables paraît aussi productive. Au nord-ouest du lac Aumick, les érables croissent abondamment. Ils sont mêlés avec d'autres arbres de bois franc et du pin de bonne grandeur. C'est à cette localité que les Indiens ont ordinairement recours pour faire leur provision de sucre d'érable; mais la meilleure étendue que nous avons trouvée, autant que nous ayons eu occasion de juger, est sur la rivière Doe, à trois ou quatre milles au-dessus du lac Doe, là où le terrain est assez uni et presque entièrement couvert de bois franc. Cette contrée de bois franc me paraît s'étendre au nord presque sur toute la route à la rivière principale; mais au-dessus de l'expansion méridionale du lac Doe, les collines sont élevées et abruptes et conséquemment moins propres que le reste de l'aire aux entreprises agricoles. Des étendues de terre fertile en bois franc s'allongent encore plus haut que la rivière Doe en amont du courant principal; les bouquets d'érable n'étaient pas rares sur notre route en suivant son cours. Au-dessus du lac Wahzuzke, il y a une sucrerie qui paraît avoir longtemps servi aux Indiens au double but de traquer les bêtes fauves pendant les mois d'hiver, et de faire une provision de sucre pour revenir chez eux au printemps. Le plus grand obstacle à la colonisation de la Maganatawan est son inaccessibilité naturelle, et à cet égard, elle contraste très-défavorablement avec la Muskoka décrite dans le rapport de l'année dernière. Après avoir quitté l'estuaire, la rivière est fréquemment interrompue par des rapides longs et furieux, lesquels, à certaines saisons, sont trop bas pour qu'on les puisse sauter, ce qui donne lieu à des portages longs, ennuyeux et souvent difficiles, tant en aval qu'en amont. D'un autre côté, la Muskoka s'élève par une répétition de fortes chutes verticales ou presque verticales, qu'on franchit aisément par des portages qui souvent ne dépassent pas quelques chaînes. Comme en commençant la colonisation on recourrait naturellement à la rivière pour les communications, il est à craindre que des obstacles aussi sérieux ne s'opposent fortement aux améliorations qu'une grande partie du pays, dans la vallée de Maganatawan, est susceptible de recevoir."—(App. No. 52, A. 1857.)

Dans le cours de mon examen des couches Laurentiennes, j'ai constaté que là où le bois franc dominait, c'était généralement l'indice de lits de pierre calcaire. Je dois dire aussi que dans ses explorations de la contrée qui borde la rivière Bonnehère jusqu'au lac

Rond, qui est la limite de son exploration de cette rivière, M. Murray a vu une grande quantité de terres cultivables à part d'un bon nombre déjà occupées. Du lac Rond, il se dirigea vers le sud jusqu'au lac Kamaniskaik et constata que les terres intermédiaires étaient couvertes de pins. Dans son rapport, il dit "qu'il y a une différence de caractère marquée entre le sol sur le côté sud du lac Kamaniskaik, et celui que nous avons précédemment traversé au nord. En quittant la baie de Barry et les épaisses forêts de pins qui l'entourent, et en débouchant dans l'expansion du lac principal, une contrée montueuse et couverte de bois francs se présente immédiatement en face. Elle s'étend aussi loin que l'œil peut porter de chaque côté. Quelques parties de cette contrée de bois franc sont parfaitement susceptibles de culture." Il remarqua aussi des étendues de bonnes terres couvertes de bois francs entremêlées de pins sur le bras York de la rivière Madawaska. L'étendue de tout le territoire en question est très considérable, et sa plus grande partie n'a jamais été explorée géologiquement, ni même d'une manière générale; on ne peut pas même dire qu'une partie un peu considérable en a été examinée en détail. J'ai toujours cru qu'il serait très-intéressant de faire cet examen, car la prédominance du phosphate de chaux devra produire un résultat économique très important par rapport à l'avenir du territoire. Le minéral de fer, de plomb, la plombagine, le cuivre, le mica et autres minéraux précieux se trouvent aussi sur ce territoire. Mon impression est qu'une partie très considérable du territoire, mais non la plus grande, il s'en faut de beaucoup, sera trouvée propre à la colonisation.

Je suis d'avis qu'il est de la plus haute importance pour le pays que les parties cultivables du terrain Laurentien soient établies, car les terres des régions dévonienne et silurienne, choisies de préférence jusqu'ici, ne forment qu'une longue et étroite lisière sur la frontière du pays.

Par M. MACKENZIE :—

Ques. 18. Pouvez-vous renseigner le comité sur la formation géologique du pays situé au nord du lac Huron, de la Rivière-des-Français, du lac Népissingue et de la rivière Matawan ?

Rép. La partie du pays située au nord de la Rivière-des-Français, du lac Nipissingue et la rivière Matawan, est aussi de formation Laurentienne jusqu'à une ligne que l'on tirerait de Shebanauhenawing à l'embouchure de la rivière Montréal, sur le lac Témiscaming. Depuis cette ligne, en gagnant l'ouest, jusqu'à la rivière St. Marie et le lac Supérieur, le pays est occupé sur une largeur considérable par la formation huronienne. On rencontre peu de pierre calcaire dans l'étendue laurentienne plus haut mentionnée jusqu'au nord de la Rivière-des-Français, du lac Népissingue et de la rivière Matawan; mais dans la formation huronienne, se trouve interstratifiée une grande quantité de diorite dont la décomposition produit un bon sol. M. Murray, qui a dirigé les explorations dans cette partie du pays, dit qu'il y a des étendues considérables de bonne terre, et je suis d'avis que le territoire mérite qu'on l'explore pour les fins de la colonisation. La formation huronienne renferme les couches inférieures de cuivre de la partie ouest du Canada, et son importance est reconnue par les minéraux qu'elle contient.

REPONSES D'ALLAN GILMOUR, ÉCR.

Rép. à la quest. 1. Je fais le commerce de bois sur une grande échelle dans les régions de l'Ontario et de la rivière Trent.

Rép. à la quest. 2. Depuis les vingt dernières années, j'ai eu l'occasion de faire des observations sur cette partie du territoire située entre la rivière Ontario et le pays immédiatement en arrière de Peterborough, et en descendant jusqu'à Kingston, je ne connais pas le pays qui s'étend plus à l'ouest, mais je suis mieux renseigné sur la contrée située le long des bords de la rivière Pétéwawa; elle est très-accidentée et, à mon avis, tout-à-fait impropre à la colonisation. Cette partie du pays renferme cependant, çà et là, quelques petites étendues de bonne terre, mais je ne considère la qualité d'aucune de ces étendues comme égalant celle des bonnes terres sur les bords du St. Laurent. Elles font partie de la formation laurentienne, mais je crois que la plus grande partie d'entre elles n'est pas susceptible de colonisation. Je pense que les cartes faites par M. Devine pour le départe-

ment des terres de la couronne, et qui sont censées faire connaître la nature du sol des parties arpentées du pays dont je parle, font une mention trop avantageuse de la contrée en question.

Rép. à la quest. 19. Il m'est impossible de donner des détails sur ce point, mais, d'après ce que j'en ai vu, je regarde cette contrée comme plus ou moins couverte de pins. Il s'en trouve quelques parties où ce bois domine, dans d'autres, c'est tout ou presque tout du bois franc, et parfois ces deux espèces sont plus ou moins mélangées. Le pays en arrière des anciens établissements situés sur la rivière Trent est en grande partie couvert de pins, et j'ai rencontré peu d'endroits qui, d'après mon jugement, soient de nature à engager le colon à s'y établir, si ce n'est pour le bois qui s'y trouve. Je pense que l'on peut faire les mêmes observations pour la plupart des terres en arrière des anciens établissements situés sur l'Outaouais.

Rép. à la quest. 20. A mon avis, le meilleur moyen que l'on pourrait prendre pour conserver le bois de pin sur le territoire en question ou sur tout autre, n'est pas de donner le bois pour engager le colon à s'établir sur les lots, attendu que les terres couvertes de pins ne sont pas ordinairement susceptibles de culture. Quelques-unes font sans doute exception, mais leur nombre est très-limité. On rencontre quelquefois du pin de grandes dimensions sur des terres argileuses, mais alors ce sol est dur, difficile à défricher, et les frais qu'il faudrait faire pour le mettre en bon état d'exploitation seraient considérables. A la longue cependant, on en ferait de bonnes terres, mais là où le sol est de sable ou de gravier, jamais on n'arriverait à ce résultat.

Les intérêts de la colonisation sont directement favorisés par le commerce de bois, qui donne un marché pour tout ce que le colon peut produire, et il peut vendre à des prix beaucoup plus élevés que dans les établissements plus anciens et où les demandes créées par le commerce de bois ne se font pas sentir, et tant que ce commerce se maintiendra, le mieux ce sera pour les cultivateurs et le pays en général.

Pour arriver à un choix judicieux des terres propres à la colonisation, il me semble indispensable qu'un certain nombre d'inspecteurs capables et dignes de confiance soient chargés par le gouvernement d'examiner avec soin le pays, afin de pouvoir s'assurer où sont les meilleures terres; et là où elles se trouveront en quantité suffisante et de la qualité voulue, le gouvernement pourrait contribuer à leur établissement en y ouvrant des chemins. Il est bien entendu que cet encouragement ne devrait pas être donné à la colonisation de terres couvertes de pins, et cela, ainsi que je l'ai déjà dit, à cause de l'infériorité ordinaire de leur sol, et parce que les forêts de pins ne seraient pas longtemps sans être détruites par les incendies dès que la colonisation y aurait pris des proportions un peu considérables.

RÉPONSES DE MR. DAWSON AUX QUESTIONS NOS. 1, 2 ET 3.

Je connais bien la contrée qu'arrosent l'Outaouais supérieur et ses tributaires. J'ai été du côté du lac Nipissingue, jusqu'au lac de la Trinité, sur la rivière Matawan, et j'ai remonté l'Outaouais jusqu'à quelque distance au-delà du lac Témiscamingue. J'ai voyagé souvent aussi à travers les contrées qui environnent les sources de la Madawaska, la Péta-wawa, et l'Amable du Fonds. Cette dernière est un bras de la Matawan, qui prend naissance entre les sources de la Péta-wawa et du lac Nipissingue.

Je n'ai pas besoin de faire une description particulière de la contrée qui s'étend jusqu'au lac St. Joachim, sources de la rivière Deep, elle est trop bien connue. Durant la saison de la navigation, il y a un bateau à vapeur qui fait le trajet entre cet endroit et Pembroke. En général, cette contrée s'établit aussi rapidement que le peuvent permettre les cantons nouveaux de l'Outaouais, et l'accroissement du commerce et de la population sont une preuve évidente du progrès et de la prospérité de la contrée.

Au nord-ouest du lac St. Joachim, sur les bords immédiats de l'Outaouais et de la rivière Matawan, la contrée est âpre et accidentée, et ne présente que peu d'endroits où l'on pourrait former des établissements avantageux. Cependant, dans l'intérieur, vers les sources des ruisseaux qui prennent naissance sur la hauteur des terres entre la baie Georgienne et du lac Huron et l'Outaouais, il y a de place en place, de petites étendues de terre arable; mais le pays est montagneux,—souvent rocailleux et partout entrecoupé par de petits lacs. Ce n'est généralement que sur la pente des montagnes, ou les sommets des

plateaux que l'on trouve le bois franc, dont la présence est un indice d'un terrain propre à la culture ; toutefois, on peut faire plusieurs fermes là où ce bois couvre une étendue assez grande, comme c'est le cas en quelques endroits. A l'ouest de la hauteur des terres, sur les bords des rivières qui coulent vers la baie Géorgienne, c'est-à-dire, de la Muskoka et de la Maganatawan, le caractère du pays, si l'on en juge d'après les rapports de l'exploration géologique, est à peu près le même que celui de la contrée que je viens de décrire. La formation rocheuse de cette vaste région appartient aux Laurentides, et cette région, comme c'est toujours le cas là où cette formation prédomine, est d'un caractère rocheux et montagneux près des rivières, avec des ravins profonds et d'innombrables petits lacs dans des bassins du roc. Le bois le plus commun sur les bords des lacs, les côtés des rivières et dans les marais, est le pin des diverses espèces, quand le pays n'a pas été balayé par le feu, tandis que le bois franc se trouve ça et là sur les plus hautes terres. Le feu a ravagé de vastes étendues de pays où le peuplier est ensuite devenu le bois le plus commun, et les troncs énormes des pins que le feu a détruits sont encore debouts au milieu de ces immenses forêts d'un bois sans valeur, comme pour faire connaître quels arbres magnifiques couvraient autrefois ces lieux.

Ceux-là se trompent beaucoup qui représentent comme bien propre à la colonisation ou à une ligne continue d'établissements, la région que je viens de décrire.

Passant, pour un instant, de la 2me question à la 5me et à propos de la contrée qui se trouve au nord de celle que je viens de décrire, je dirai qu'à partir de l'embouchure de la rivière Matawan jusqu'au lac Témiscamingue, la rivière Outaouais est encore bordée par une région montagneuse et couvertes de pins. Il y a, cependant dans cette région, un magnifique cours-d'eau navigable, appelé le lac de Sept Lieues, et sur les bords de cette belle nappe d'eau il se trouve plusieurs débouchés qui conduisent à de bons terrains dans l'intérieur, et surtout du côté sud où l'on voit plusieurs belles terres en culture. Ces terres paraissent se rattacher à un plateau de bonnes terres que l'on dit s'étendre depuis le haut de la Matawin et le lac Nipissingue jusqu'au lac Témiscamingue.

Si l'on veut jeter un coup-d'œil sur la carte, l'on verra qu'en tirant une ligne depuis l'extrémité Est du lac Nipissingue jusqu'à l'extrémité inférieure du lac Témiscamingue, l'on aurait un triangle ayant l'Outaouais au nord et à l'est et la rivière Matawin au sud. Tous les rapports s'accordent à dire que la région comprise dans cet angle offre à la colonisation une vaste étendue de terre propre à la culture et couverte d'un bois franc d'une bonne qualité. Au-dessus du Long Sault, le côté ouest de l'extrémité inférieure du lac Témiscamingue est un plateau élevé de terrain d'alluvion, où le bois indique un sol d'une fertilité au moins ordinaire. Ici je parle d'après mes propres observations, et j'ai l'autorité de M. Rinaldo McConnell, qui est familier avec cette section du pays, pour dire que de là jusqu'au lac Nipissingue il y a une étendue à peu près continue de terres d'une aussi bonne qualité. M. McConnell a ouvert, à ses propres frais, depuis le lac à la Truite jusqu'au lac Témiscamingue, un chemin d'hiver pour transporter les provisions nécessaires à ses chantiers qui sont sur ce dernier lac, et par conséquent il est en mesure de donner une opinion sur le caractère de cette contrée.

Il paraît donc qu'il y a dans cette section, une vaste étendue de terre propre à la colonisation, qui d'un côté touche le superbe Outaouais, qui est navigable, et de l'autre atteint un grand lac qu'il serait facile et peu coûteux de faire communiquer avec le lac Huron.

Il serait fort difficile d'établir l'importance d'une pareille étendue de terre arable, dans une région aussi généralement peu attrayante pour les colons, surtout lorsque l'on considère qu'elle se trouve sur la route qui sera très-probablement adoptée pour le transport des approvisionnements des chantiers qui se font sur le lac Témiscamingue.

Tôt ou tard, le vaste territoire qu'arrosent les nombreuses rivières qui se jettent dans le lac Témiscamingue, deviendra d'une haute importance. Et puisqu'il s'agit de cette section, je prendrai la liberté de transcrire une partie du témoignage que j'ai rendu l'année dernière devant le comité nommé pour s'enquérir de la navigation de l'Outaouais.

« Le lac et la rivière Blanche, qui en est tributaire et s'y jette au nord, offrent plus de cent ving milles continus d'eaux navigables. C'est le bassin d'où sort l'Outaouais, et qui reçoit les eaux d'une région de plus de 30,000 milles carrés. C'est-à-dire de plus de 19,000,000 d'acres. Parmi les rivières qui aboutissent à cet endroit, on peut citer la Rapaway, qui prend sa source dans un grand lac à l'est, et qui se décharge en partie dans

la rivière du Moine ; les rivières Montréal et Ottetail, qui prennent leur source dans la région Témiscamingue, qui se décharge dans le lac Nipissingue ; la rivière Blanche, qui prend sa source près du grand lac Obittibi ; la rivière Quinze qui vient de l'est où ses tributaires la relieut au St. Maurice. Le pays qui borde le grand bassin est d'un aspect très-varié. On y trouve de bonnes terres arables ; des montagnes couvertes de sapins et des rochers granitiques qui surgissent des eaux. Au confluent des rivières Montréal et Ottetail, on voit une montagne assez élevée dont l'aspect présente un point de vue magnifique ; au point de vue pratique, cette montagne domine, à l'est, une vaste contrée où le sapin croît en abondance. Du côté de la tête du lac, le pays est moins montagneux, et en approchant la rivière Blanche un plateau de terre unie s'étend à perdre de vue." J'ai appris depuis que j'ai donné ce témoignage, que la rivière Blanche est navigable sur soixante milles au-delà du lac Témiscamingue, et que sur tout ce parcours la contrée est unie et le sol de bonne qualité sur le bord de la rivière et dans l'intérieur aussi loin que l'on a pénétré.

Ce grand changement dans le caractère du pays est dû à la formation géologique. Dans les rapports des explorations géologiques récemment publiés, on remarque ce fait, qu'il se trouve, à la tête du lac Témiscamingue, des rocs qui sont probablement de l'âge de la formation de Niagara. Je transcris quelques passages :

" Ces rochers appartiennent proprement à la grande couche fossilifère qui se rattache à la Baie d'Hudson et dont elle est un nouveau détachée. Étant toutefois la seule partie de la couche fossilifère au nord des Laurentides, que nous ayons observée, nous l'avons, pour le présent, classée dans la série de la formation de Niagara, du bassin du sud. Au lac Témiscamingue, ces rochers gisent irrégulièrement sur conglomérats d'ardoise et de grès de la souche Huronienne, etc.; etc."

" L'épaisseur de ces couches, dans les sections où on les a observées, n'excède pas cent pieds, mais il est probable que la somme totale de la formation de Niagara n'est pas moins de 300 pieds, et qu'elle atteint peut-être 500, etc., etc. Les couches gisent dans une position synclinale peu profonde quelques fois sur le grès et quelques fois sur l'ardoise. Elles occupent la largeur du lac qui a de cinq à six milles, et s'étendant du côté sud de la grande île du sud, vers le nord, jusqu'à une distance inconnue."

Là se trouve une vallée dont on ne connaît pas l'étendue, et où la formation du roc est la même que celle que l'on rencontre sur les terres les plus fertiles du Canada. Tout y est favorable à la colonisation. C'est une vallée fertile où coule une rivière navigable dans le voisinage immédiat d'un grand lac qui sera bientôt le centre d'une vaste exploitation de bois. Quant au climat, je crois que cette vallée peut-être avantageusement comparée avec aucune partie du Bas-Canada à l'est de Montréal. Il est vrai qu'elle se trouve un demi degré plus au nord que Québec, mais sous la même longitude que Toronto, et son élévation, bien qu'elle se trouve aussi loin dans l'intérieur n'est que de sept à huit cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Il ne serait pas difficile de montrer que cela suffit pour faire comprendre que le climat doit-être absolument pareil à celui du rivage nord du St. Laurent, entre Montréal et Québec. Peut-être l'hiver y est-il un peu plus froid ; mais l'été est aussi long et aussi chaud ; et la quantité de neige qui tombe en hiver y doit être de fait moindre que dans cette dernière section.

Le lac Témiscamingue, à l'exception du bon terrain qui se trouve à ses extrémités supérieure et inférieure et dont on a parlé déjà, n'offre sur ses bords que peu d'endroits propres aux établissements, mais l'immense contrée qui déverse ses eaux dans ce lac abonde en pin blancs et rouges, et quand on aura enlevé le meilleur bois des localités plus rapprochées (ce qui ne tardera pas à arriver à la façon dont les exploiters font couper ce bois et dont les colons le brûlent) les fabricants de bois devront de toute nécessité s'établir au lac Témiscamingue, comme déjà quelques-uns l'ont fait. Alors on aura là un marché et de bons prix pour les produits agricoles que l'on récoltera aux deux extrémités du lac.

Pour rendre ce territoire accessible, il faudrait ouvrir une communication quelconque par la rivière des Français et le lac Nipissingue. Certainement qu'il en coûterait beaucoup pour construire ces travaux comme ceux qui seraient nécessaires à l'ouverture d'une voie pour les grands navires, mais on pourrait en attendant ouvrir à peu de frais, une bonne route par terre depuis le lac Nipissingue jusqu'au lac Témiscamingue, et améliorer la rivière des Français, de manière à permettre aux bateaux qui peuvent-être traînés dans les portages de la remonter facilement. On pourrait aussi améliorer de la même façon la

rivière Matawan, de sorte que l'on aurait une communication au moyen de bateaux entre le lac Huron et l'Outaouais; et une pareille communication serait un pas immense vers d'autres travaux d'une plus grande importance, et ouvrirait cette contrée aux exploitants de bois que suivraient bientôt les colons.

Quant à l'objet de la 3ème question, relativement aux meilleures dispositions à prendre à l'égard des localités qui produisent le bois marchand, afin de protéger les intérêts de la colonisation et d'utiliser et préserver en même temps ce bois.

Je suis d'opinion qu'une bonne administration peut continuer à protéger ces divers intérêts; mais ce ne sera certainement pas le système actuel. D'un côté les vexations et souvent les pénalités injustes imposées aux exploitants de bois, parcequ'ils n'occupent pas leurs limites, ont pour effet d'augmenter la production des bois au point d'épuiser les forêts, d'encombrer les marchés, et de faire vendre à moitié prix un bois de bonne valeur. Et ainsi pour l'amour d'un petit gain actuel on enlève au pays une moisson qui ne devra plus croître, et l'on prive les générations futures d'un héritage que la génération actuelle détruit sans aucun profit. D'un autre côté, on ouvre quelquefois des chemins de colonisation à travers des districts qui n'ont de valeur que par leurs belles forêts, et où les colons ne pourraient subsister sans le commerce du bois, comme de raison le colon à toujours la torche à la main, mais surtout durant la saison où le feu s'étend le plus facilement dans les bois. Ainsi, de vastes régions sont dévastées; des pins d'un siècle sont abattus, et l'exploiteur se voit obligé de quitter une localité où il était nécessaire à la subsistance du défricheur. J'ai vu bien de la misère et de la détresse au foyer de certains colons qui avaient été conseillés de venir sur des terres d'une qualité médiocre et privées de communications.

On a trop généralement et trop exclusivement pensé qu'il suffisait d'avoir accès aux vastes régions inhabitées du Canada pour les rendre propres à la colonisation, mais nous espérons que les rapports précieux et vrais de l'exploration géologique dissiperont cette illusion: et il doit être fait mention honorable pour le directeur et les officiers de cette exploration de n'être encore tombé dans aucun erreur relativement au caractère des localités qu'ils ont explorées. Dans la *Géologie du Canada*, au chapitre intitulé: "terre Algoma" (page "907,") on trouve cette remarque qu'au nord du Lac Huron et entre la baie Géorgienne et "la rivière des Outaouais, une partie de la contrée consiste en roc nu; ou, quand il est recouvert, ce n'est que d'une couche superficielle de sable ferme. Une pareille couche recouvre aussi l'argile qui se trouve dans cette région qui vient d'être décrite, et gît seulement dans le lit des rivières."

Ainsi, la région entre la baie Géorgienne et l'Outaouais, bornée au nord par la rivière Matawan, le lac Nippissingue et la rivière des Français, et au sud par les townships dernièrement arpentés, n'offre que peu d'avantages à la colonisation. Il s'y trouve toutefois, comme je l'ai déjà fait remarquer, quelques morceaux de bonne terre, mais pas assez étendus pour qu'on y puisse prendre aucune mesure pour y attirer des colons. Les colons suivront toujours l'exploiteur de bois, et ils s'établiront où ils trouveront des terres convenables. Et dans une région comme celle dont je parle, je pense que le gouvernement protégerait mieux les intérêts des colons et des exploitants, en ouvrant des communications comme par la rivière des Français, la Matawan et l'Outaouais, et laissant les choses suivre, du reste, leur cours naturel, en aidant cependant à la construction des chemins quand leur nécessité sera évidente.

Dans une contrée comme celle-ci, on ne devrait laisser les colons s'établir que là où le champ de la colonisation peut être assez vaste, et puis avant que le terrain ne soit divisé en lots. Il résulte quelquefois beaucoup de maux et d'injustices de la division des cantons dans une région bien boisée, où il est probable que les établissements ne se formeront pas de longtemps. Ce ne sont pas des colons qui achètent ces terres, mais des spéculateurs qui cherchent leur profit dans des transactions avec les exploitants, et détruisent ainsi des limites, qui peut-être, n'ont été rendues accessibles qu'à grands frais.

Quant à la région qui se trouve au nord du lac Nippissingue et de la rivière Matawan, entrecoupée comme elle l'est par de vastes nappes d'eau navigables, abondante en pins, et possédant plusieurs étendues de terre véritablement bonne, il n'y a aucun doute qu'elle deviendrait bientôt importante si elle était rendue accessible.

Dans cette section, il n'y aurait pas de froissement entre l'exploiteur de bois et le colon. La ligne de séparation entre la terre cultivable et celle qui est propre à l'exploitation des

bois est clairement déterminé. La nature l'a marquée par deux formations bien distinctes ; et ce serait une matière d'un grand intérêt et d'une haute importance pour la province de voir les établissements commencés sur les couches fossilifères qui, partant du nord des Laurentides, s'étendent très-probablement jusqu'aux régions où les tributaires supérieurs de l'Outaouais, du St. Maurice et du Saguenay ont leurs sources.

APPENDICE A.

CHEMINS DE COLONISATION D'OUTAOUAIS ET HURON.

Chemin d'Opéongo — Ce chemin commence au village de Renfrew, dans le comté de ce nom, et s'étend, dans une direction nord-ouest, jusqu'au grand lac Opéongo. La direction de ce chemin mènerait à travers la grande étendue de bonne terre au sud du lac Nipissingue, mais la rencontre d'une section considérable de mauvaises terres a empêché le gouvernement de prolonger le chemin plus à l'ouest.

Le chemin d'Opéongo est intersecté par les chemins Peterson, Hastings et un autre qui, venant du canton de Grattan, traverse le chemin d'Addington à la rivière Madawaska.

Chemin d'Addington. — Cette route commence dans le canton de Barrie, et s'étend dans une direction nord, dans les cantons de Barrie, Abinger, Denbigh, Lyndoch et Brudenell jusqu'à ce qu'elle traverse le chemin Peterson près de la route d'Opéongo.

Chemin d'Hastings. — Ce chemin s'étend depuis le canton de Madoc jusqu'à son intersection avec le chemin d'Opéongo, et traverse ensuite les cantons de Tudoc, Limerick, Dungannon, Monteagle, Wicklow, Lyell et Marchison. Cette voie devrait être prolongée à travers les cantons de Sabine et d'Airy, dans une direction nord-ouest, entre le grand lac Opéongo et celui du Poisson-Blanc, et dirigée ensuite à travers l'étendue de bonnes terres au sud du lac Nipissingue. Le prolongement de cette ligne traverserait les bonnes terres, mentionnées par M. Snow et autres arpenteurs, et qui entourent le grand lac Opéongo.

Chemin Mississippi. — Cette voie part du canton de Lavant et traverse les cantons de Palmerston, Clarendon, Miller, Abinger, Denbigh, Ashly, Mayo et Dungannon, jusqu'à son intersection avec le chemin d'Hastings à une petite distance au nord du lac Amable. Cette voie traverse une grande étendue de bonnes terres et devrait être continuée dans une direction presque ouest depuis ce point jusqu'au chemin Bobcaygeon, dans le canton de Snowdon, ce qui établirait une communication avec le chemin Burleigh et les cantons au sud des terres de la compagnie d'émigration et des terres du Canada.

Chemin de Burleigh. — Cette route commence à l'angle sud-ouest du canton de Burleigh et s'étend, dans une direction nord-ouest, le long de Beaver creek à travers les cantons de Burleigh, Chandes, Cardiff et Manmouth, jusqu'à son intersection avec le chemin Peterson, dans le canton de Dudley. Cette ligne devrait être prolongée au nord dans la direction du lac Nipissingue.

Chemin Bobcaygeon. — Cette route, qui suit une direction nord en partant du village de Bobcaygeon, a été tracée dans cette direction jusqu'à la rivière des Français.

Chemin Victoria. — Il s'étend depuis Ops jusqu'à son intersection avec la route Peterson où il se termine.

Chemin de la Muskoka. — Il commence à la rivière Severn et passe presque diagonalement à travers le canton de ce nom pour se diriger ensuite jusqu'aux chutes du grand Opéongo ; à partir de ce point, il longe une partie de la ligne frontière est du canton de Monck, et de là il se dirige diagonalement à travers les cantons de Macaulay, Stephenson et Brudenell jusqu'à son intersection avec la route Bobcaygeon. Il devrait être prolongée dans une direction est pour relier le chemin d'Opéongo.

Chemin de Parry Sound. — Il part de Parry Sound, sur la Baie Géorgienne, et suit une direction sud-est jusqu'à sa jonction avec le chemin de la Muskoka, dans le canton de Monok.